

FAMILLES EN SITUATION COLONIALE¹

par Vincent GOURDON et François-Joseph RUGGIU

Le dossier que nous ouvrons résulte de la prise de conscience d'un certain retard de l'historiographie française et francophone dans le domaine de l'histoire de la famille dans le monde colonial alors que la démographie historique des populations coloniales, qu'il s'agisse de la reconstitution des familles, de l'analyse du cycle de vie ou de l'étude des migrations, a été, et est encore, par exemple au Canada, une de ses forces. Les nombreux articles historiographiques ou volumes collectifs consacrés à l'étude de la famille, sous ses différents aspects, dans les colonies britanniques ou espagnoles n'ont, par exemple, pas d'équivalent sur les colonies françaises (Smith, 1982; Gonzalbo Aizpuru, 1991, 1993, 1998; Rodriguez, 2004; Burnard, 2007a). À la fin des années 1990, l'ouvrage emblématique *Families in the Expansion of Europe, 1500-1800* ne comportait ainsi qu'une seule contribution sur l'espace colonial français, consacrée à la mesure de l'illégitimité en Nouvelle-France (Nizza da Silva, 1998). Au début des années 2010, l'organisation de la conférence « Centering Families in Atlantic World, 1500-1800 », par Julie Hardwick, par ailleurs spécialiste de l'histoire de la famille dans la France d'Ancien Régime, et Karin Wulf, témoigne à nouveau de l'intensité d'une réflexion sur ce sujet dans l'historiographie anglophone qui n'existe pas à

l'heure actuelle, nous semble-t-il, dans la communauté scientifique francophone (voir également Hardwick, 2010; Wulf, 2010). Naturellement, le thème a été souvent abordé par les chercheurs francophones et il a donné lieu à des monographies fondamentales, ou bien, le plus souvent, à des chapitres pris dans les histoires sociales des différentes colonies. Mais l'idée de construire une pensée sur cette question qui transcenderait les groupes sociaux, les frontières géographiques et les époques, ne semble pas être venue jusqu'à présent dans l'historiographie française d'où la mise en place de ce dossier. Il survient à un moment d'autant plus important que l'histoire de la famille et de la parenté connaît des évolutions fondamentales (Christie, 2004; Sabeau, Teuscher et Mathieu, 2007; Ruggiu, 2010; Tadmor, 2010).

Dans l'introduction de ce dossier, nous voudrions procéder en deux temps. Nous essaierons d'abord de préciser un certain nombre de préalables indispensables à prendre en compte pour travailler sur le thème des « Familles en situation coloniale ». Puis nous exposerons rapidement quatre thématiques qui nous semblent être au cœur de la réflexion sur ce sujet. Notre démarche a été compliquée par notre volonté de ne pas partir ici dans une logique d'historien des colonies ce qui nous aurait sans doute amené à privilégier une approche par

empire. Il nous a semblé, au contraire, évident que nous devions réfléchir à une échelle globale pour mettre en valeur les similitudes frappantes et comprendre les différences dans l'approche de la famille dans l'espace colonial. Nous avons donc souhaité composer une bibliographie, encore très incomplète, mais transimpériale, et que nous espérons pouvoir continuer à enrichir. Mais nous n'avons pas voulu non plus nous situer dans une pure logique d'historiens de la famille qui feraient tourner leur objet à travers un ensemble d'événements fondamentaux comme le baptême, les fréquentations avant le mariage (*courts-hip*), le mariage, ou la séparation du couple, ni dans une logique d'anthropologie historique qui mettrait en avant les questions de la filiation, des systèmes de parenté et des logiques de succession. Nous retrouverons naturellement tous ces éléments, avec d'autres, empruntés à l'histoire des genres, à l'histoire de la sexualité, à l'histoire de la construction sociale de la notion de « races » et, naturellement, à la démographie historique, mais nous avons essayé de nous frayer un chemin autonome, d'où aussi la variété des thématiques proposées ici. Nous avons, du coup, conscience que nous ne pourrions ici être que très généraux, vraisemblablement approximatifs, voire parfois inexacts, car ce que nous allons dire peut difficilement être vrai dans tous les contextes. Enfin, les exemples que nous allons développer sont souvent pris au sein des empires britannique, espagnol et français, mais nous avons conscience que notre enquête devrait mieux prendre en compte les empires allemand, hollandais, italiens, ou portugais, et inclure une dimension comparative, jusqu'à présent rarement déployée (Rosen, 2003).

QUATRE PRÉALABLES À UNE ENQUÊTE

Nous avons intitulé le dossier, en suivant l'expression consacrée par Georges Balandier, « Familles en situation coloniale » (Balandier, 1951). En effet, la situation coloniale crée une relation organique dans laquelle sont pris tous les individus qui interagissent dans un espace donné et qui concerne tous les domaines dans lesquels ils interagissent. Elle se concrétise, en effet, à tous les niveaux de l'expérience humaine : liens de subordination politique ; relations économiques et organisation du travail ; classifications sociales, « raciales » et culturelles ; relations de genre... La situation coloniale établit également un double rapport de domination et de dépendance : la dépendance des colonisés par rapport aux colons se double de la dépendance des colons par rapport à la métropole, dépendance politique naturellement mais aussi sociale et culturelle ce qui a des implications particulièrement importantes en ce qui concerne la famille. Il n'est d'ailleurs pas rare que les relations des colonies, des colons, voire de certaines populations autochtones, avec la métropole soient inscrites dans une rhétorique « familiale » et l'expression de la « mère-patrie » n'est que la manifestation la plus visible de cette tendance.

La famille « en situation coloniale » est justement un objet complexe à étudier. Les observateurs contemporains, le plus souvent européens, mais parfois créoles, et après eux, les chercheurs, ont eu parfois tendance à la considérer par rapport à un modèle unique qui serait celui de la famille nucléaire où le père et la mère sont unis par les liens du mariage légitime. Nous savons naturellement,

depuis les travaux de Peter Laslett, que ce modèle était dominant en Europe et surtout en Europe du Nord-Ouest mais nous savons aussi qu'il n'était pas le modèle unique (Laslett, 1972). Et les recherches ont progressivement intégré les critiques qui ont été adressées sur le moment et, surtout, depuis les années 1980, à Peter Laslett, en prenant mieux en compte la notion de cycle de vie et le fait que la famille ne se réduisait pas au ménage et qu'il existait bien des liens familiaux en dehors du groupe des co-résidents.

Plus que « la famille », nous souhaitons donc plutôt explorer les « formes familiales » ou les « configurations familiales » en évitant d'essentialiser cette forme particulière qu'est la famille nucléaire, même si, clairement, pour la plupart des Européens partis vers les mondes coloniaux, elle est demeurée la référence à l'aune de laquelle toutes les autres ont été jugées. La situation est d'autant plus compliquée que les colonies ont généralement été peuplées par des individus d'origines géographiques diverses, soit qu'ils vinssent de provinces variées d'un même royaume, comme pour les colonies anglaises d'Amérique septentrionale au XVII^e siècle (Fischer, 1989), soit qu'ils vinssent de pays différents. L'Algérie française est ici un excellent exemple (Kateb, 2001a), qui est peuplée de Français, parmi lesquels nombre d'Alsaciens partis après 1870, mais aussi d'Espagnols (Vilar, 1975 ; Vilar et Vilar, 1999), d'Italiens, de Sardes, voire de Maltais, qui sont même plus nombreux à Bône que les Français durant les années 1830-1845 (Prochaska, 1990, 86), ainsi que de Suisses et d'Allemands de tradition protestante (Lützelshwab, 2006).

Et naturellement l'étude des formes familiales n'est qu'une première étape

qui conduit à l'analyse des relations qui unissent les membres de ces ensembles : liens de dépendance économiques ; solidarités et conflits ; sentiments et affections. Les sources sur les familles coloniales sont généralement moins riches que sur les sociétés métropolitaines souvent parce que le souci d'enregistrement a été moindre et que la conservation n'a pu être accomplie dans les mêmes conditions. Le tableau que nous souhaitons faire ne peut donc être que lacunaire – avec des béances sur certains espaces ou certains groupes liées à l'absence de sources. À la Martinique, par exemple, les autorités ne se sont soucies de tenir des registres des naissances serviles qu'à partir de 1726 et l'historien est, pour les périodes antérieures, dépendant du zèle de certains curés (Cousseau, 2009, 88). Mais la métropole a souvent jeté sur ses colonies un regard scrutateur : les rapports administratifs ou encore les dénombremens ont été relativement précoces et nombreux. Ainsi, lorsqu'un nouveau gouverneur et capitaine-général est arrivé au Brésil en 1765, avec l'ordre de réorganiser les forces militaires de la *Capitania*, il demanda un recensement général, qui a été bien réalisé pour les livres de Sao Paulo avec des catégories d'âges par sexe (Marcilio, 1968, 96 *sqq.*). Les autorités ont d'ailleurs été généralement populationnistes et elles ont souvent cherché à développer la population de la colonie en encourageant les naissances bien qu'elles aient été méfiantes envers la possibilité d'une dépopulation de la métropole. Par ailleurs, l'inscription des sociétés coloniales dans les cadres institutionnels et administratifs pensés par les métropoles garantit une similitude de la documentation lorsqu'elle a été produite et conservée. Les actes notariés,

les testaments, les inventaires après décès ; enfin, le matériel lié aux procès civils et criminels, offrent alors des éclairages particulièrement utiles. Les écrits du for privé (ou ego-documents) sont de plus en plus sollicités qu'il s'agisse naturellement des correspondances, y compris commerciales, mais aussi des journaux intimes ou des carnets de voyages (Earle, 2005).

Nous ne méconnaissons naturellement pas l'hétérogénéité des espaces que nous voulons aborder et la diversité des périodes dont nous voulons traiter puisque nous allons des premiers empires à la décolonisation. C'est notre deuxième préalable. Le terme de « colonie » renvoie ainsi à des réalités très différentes et nous pouvons faire jouer à ce propos plusieurs classifications qui ne recouvrent pas le même spectre. L'une des plus employées tient compte du mode d'exploitation économique et oppose les colonies esclavagistes, les colonies à esclaves et les colonies sans esclaves mais où existent généralement d'autres formes de travail forcé ou contraint. Une autre classification distingue plutôt les territoires selon leurs statuts qui ont été extraordinairement divers au fil des périodes : les *reinos* espagnols d'Amérique du Sud ; les *dominions* ; les protectorats ; ou encore la départementalisation de l'Algérie, ont été autant de manières d'exprimer une relation constitutionnelle à une métropole et à ses lois. Enfin, une dernière division usuelle distingue les colonies d'exploitation des colonies de peuplement. Ces dernières, qui se mettent en place sur le continent américain, dans les îles des Caraïbes et de l'océan Indien ou encore, surtout au XIX^e siècle, dans le nord et le sud de l'Afrique, ont pour caractéristique d'avoir une forte population européenne puis créole en contact plus ou moins étroit avec des populations autochtones ou avec des

populations amenées de force : Amérindiens et Africains. Dans les colonies d'exploitation ou dans les comptoirs, qui sont le mode le plus fréquent de l'expansion européenne en Afrique et en Asie, la population blanche est peu nombreuse mais les effets des lois qu'elle adopte et l'exemple des mœurs qu'elle s'efforce d'imposer transforment durablement les lieux où elle est installée. Dans certains des lieux où se sont implantés les Européens, et sur lesquels ils ont exercé une forme de domination essentiellement économique, ils ne se sont pas réellement inscrits dans une situation coloniale mais sont plutôt des acteurs participant d'un *middle ground*, selon le concept développé par Richard White, pour la région américaine des Grands Lacs au XVIII^e siècle (White, 1991). L'idée d'un équilibre par accommodation mutuelle, équilibre qui n'est que temporaire et qui bascule inexorablement vers une domination de plus en plus forte et de plus en plus polymorphe, semble décrire plus exactement les relations qui devaient s'exercer dans les comptoirs en Inde jusque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et les établissements africains ou asiatiques jusque dans le premier tiers du XIX^e siècle. Il n'y a donc pas une seule « situation coloniale » – même si, en dernier lieu, la racine en demeure la domination – mais plusieurs dans lesquelles se déploient différemment les formes familiales.

Nous devons également tenir compte de la profondeur de l'expérience coloniale des différentes nations européennes et des phases dans lesquelles ont été inscrites leurs possessions ultramarines. Les empires ibériques sont nés à la Renaissance et ont couru jusqu'à la fin du XIX^e siècle, pour l'Espagne, et jusqu'à la fin du XX^e siècle, pour le Portugal. Les

empires français, anglais et hollandais, voire danois, ont été mis en place à partir du XVII^e siècle et ont duré jusqu'au milieu du XX^e siècle. Enfin, la Belgique, l'Allemagne et l'Italie ont mené des expériences coloniales parfois très courtes – en particulier pour l'Allemagne – mais aux conséquences démographiques et sociales profondes pour les populations expatriées et locales (Laux *et al.*, 2009). De cette profondeur chronologique dépend largement la diversité des groupes ethniques envisagés : les Européens ; les créoles d'origine européenne ; les « étrangers blancs » ; les différents groupes de métis ; les populations d'origine africaine libres ou réduites en esclavage ; les *natives*. Les rapports numériques entre les différents groupes en dépendent également même si le plus souvent il y a une disproportion massive entre les populations dominantes et les populations dominées. Les différences de statuts entre les personnes sont, également, un élément important pour comprendre les relations familiales en situation coloniale : la barrière, fondamentale, qui existait entre les libres et les esclaves n'était qu'une des multiples séparations légales qui ont été mises en place dans les empires européens du XVI^e au XX^e siècle.

Pourtant, et c'est la troisième remarque préalable que nous voulons faire, malgré ces diversités, la famille est toujours considérée, surtout à l'époque moderne, comme le fondement de l'ordre politique et social dans le monde colonial, au même titre que dans les métropoles. La famille y reste le vecteur de la transmission des biens matériels (biens immeubles et biens meubles) aussi bien qu'immatériels (honneur ; nom ; éducation). Et le développement d'une vie réglée des colons, c'est-à-dire

d'une vie en famille, est souvent à la base du projet colonial, pour Providence Island, une île au large de la Jamaïque colonisée par les Puritains dans les années 1620 (Kupperman, 1993) comme pour la Georgie dans les années 1730 (Marsh, 2007). Il est en tout cas considéré comme la preuve du succès d'une colonie et de sa convergence sociale avec la métropole (Gragg, 2003 ; Burnard, 2006). L'accent mis sur la famille, en particulier aux Amériques, n'est pas étonnant dans la mesure où les autres formes de socialisation de l'individu comme l'école ou l'apprentissage sont souvent absentes ou peu développées. Louise Dechêne l'a noté pour la Nouvelle-France (Dechêne, 1974) comme Philip Greven pour la Nouvelle-Angleterre (Greven, 1977). Pendant longtemps, la Nouvelle-Zélande coloniale n'a pas appliqué les *Poor Laws* britanniques et s'est tenu à une solidarité uniquement familiale jusqu'à ce que le vieillissement de la population des colons au tournant du XX^e siècle rende ce système insoutenable (Thomson, 1998).

Mais l'espace colonial demeure, sous cet angle, ambigu parce qu'il est aussi le lieu de l'émigration d'individus socialement fragiles et aussi de la déportation de mauvais sujets. Au XVIII^e siècle, La Désirade a ainsi pu être un lieu d'envoi des fils de famille en rupture de ban (Laperche-Fournel, 2008). Les femmes expédiées en Nouvelle-France, les fameuses Filles du Roi (Landry, 1992) ou en Louisiane ont souffert, sur le moment et dans l'historiographie, d'une très mauvaise réputation, en partie injustifiée, comme celles envoyées en Virginie, dont certaines ont cependant pu devenir des « planters' wives » après avoir été des « nasty wenches » (Carr et Walsh, 1997 ; Brown, 1996). Dans la

première moitié du XIX^e siècle, l'Australie a ainsi pris le relais des anciennes treize colonies américaines pour accueillir les *convicts* britanniques comme, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la Nouvelle-Calédonie s'est substituée à l'Algérie. Les colonies sont donc souvent caractérisées dans les écrits des observateurs (clergé, administrateurs, voyageurs, géographes...) comme le lieu du libertinage, de l'immoralité et de la dégénérescence générée par l'amérindianisation ou l'africanisation des sociétés européennes dans les colonies américaines de plantation ou bien en Afrique (Burnard, 2002a, 2002b, 2006; Garraway, 2005).

Enfin, quatrième préalable, l'étude des formes familiales dans les espaces coloniaux ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur les grandes caractéristiques démographiques des populations en situation coloniale. C'est un champ sur lequel les informations sont nombreuses car toutes les historiographies se sont intéressées, parfois dans le sillage direct de la démographie historique et de l'histoire sociale, telles qu'elles étaient développées en France dans les années 1960 et 1970, à l'histoire des populations. Les colonies françaises sont particulièrement bien couvertes sur ce plan grâce à une série de grandes thèses sociodémographiques (Abénon, 1987; Brun, 2006; Élisabeth, 2003; Éve, 1999; Gadoury, 1992; Gauvreau, 1991 entre autres) et à des enquêtes collectives (Charbonneau *et al.*, 1987). Or, certains des traits de ces populations jouent un rôle fondamental pour la constitution et l'évolution des formes familiales. Nous en retiendrons quatre ici.

La virulence de la mortalité, surtout dans les premiers temps de la colonisation, est le premier fait majeur sur lequel

nous voulons insister. Pour les autochtones, frappés par les maladies apportées par les nouveaux arrivants, elle aboutit à une déstructuration du système familial indigène: pour les Amérindiens de l'Amérique ibérique (Livi-Bacci, 2008); pour les Amérindiens caraïbes; ou encore pour les populations des îles du Pacifique qui ont pu perdre jusqu'à 90 % de leurs membres (Rallu, 1990). Pour les Européens et les créoles, elle favorise l'émiettement des familles et le remariage que ce soit dans les premiers temps des établissements anglais, français ou ibériques en Amérique et en Asie ou dans l'Afrique du XIX^e siècle (Etemad, 2007). À Bône, en Algérie, de 1830 à 1860, les multiples crises de choléra et de malaria entraînent ainsi des taux bruts de mortalité, souvent au dessus de 40 pour mille et même environ 80 pour mille dans les années 1830 (Prochaska, 1990, 88).

La deuxième caractéristique majeure est le déséquilibre des sexes, au détriment des femmes, qui caractérise les premiers temps de bien des colonies de peuplement ainsi que la plupart des colonies d'exploitation. Dans l'empire colonial allemand, avant 1914, 70 % des colons sont ainsi célibataires ou veufs (Smidt, 1995, 97). À Bône, il y a environ une femme européenne pour deux hommes entre 1840 et 1850 (Prochaska, 1990, 91) et le rapport est de un à six dans le cas de l'Érythrée italienne en 1905 (Podesta, 2007, 63). Ce déséquilibre a naturellement des répercussions sur l'âge au premier mariage des femmes. Il est généralement bas en situation coloniale même s'il a tendance à remonter avec le temps, ce qui renvoie à la question de la convergence entre les sociétés coloniales et métropolitaines. À La Martinique, pour

les femmes d'origine européenne et les créoles, les femmes mariées avant 1691 ont 17,3 ans en moyenne au premier mariage; les femmes mariées avant 1724, 20,4 ans; et les femmes mariées avant 1766, 23,9 ans (Élisabeth, 2003, 111).

Le déséquilibre de la pyramide des âges, troisième caractéristique, fait également que beaucoup d'habitants sont des gens jeunes. Pour les Européens, ce phénomène est lié à l'afflux plus ou moins réguliers des migrants, qui sont pris généralement dans le groupe des jeunes adultes. La quatrième et dernière caractéristique démographique – qui nous rapproche encore plus de la question de la famille – porte sur l'illégitimité c'est-à-dire les naissances hors légitime mariage sanctionné par les Églises ou par les autorités publiques. C'est ainsi une des caractéristiques fondamentales de la démographie aux Amériques à l'époque moderne quel que soit l'empire concerné.

Ces éléments étant posés, nous souhaitons à présent dégager quatre axes thématiques qui pourraient orienter notre réflexion commune. Les uns sont communs aux espaces métropolitains et coloniaux; les autres sont propres aux seconds. Le premier thème est l'étude des différentes formes et relations familiales; le deuxième est la question de la transposition des normes «européennes» dans l'espace colonial qu'il s'agisse de la loi (de l'État et des Églises) ou des traditions sociales. Le troisième thème est celui de la constitution et du fonctionnement des réseaux familiaux, en particulier transocéaniques. Le quatrième et dernier thème est celui des unions (qu'elles soient volontaires ou non) mixtes – entre groupes ethniques différents – qui débouchent naturellement sur la question du métissage.

LES FORMES FAMILIALES EN SITUATION COLONIALE

Le premier ensemble de questions que nous voulons balayer concerne donc l'étude des différentes formes familiales qui se rencontrent dans les mondes coloniaux aussi bien chez les Européens, les créoles, les esclaves ou encore les autochtones. Elle nous mène naturellement vers une interrogation sur la nature des relations – les sentiments; les affects entre les différents membres de ces configurations familiales. Les recherches sur la taille et sur la composition des ménages utilisant la grille mise en place par Peter Laslett – ménages de célibataire; ménages de coresidents apparentés ou non; ménages nucléaires; ménages élargis (noyau conjugal élargi à un ou plusieurs ascendants, descendants ou collatéral); ménages complexes (à plusieurs noyaux conjugaux) – ont souvent été une clef d'entrée dans la famille coloniale et elles ont apporté des éléments fondamentaux, par exemple sur la place plus ou moins grande des ménages dirigés par des femmes. Mais le monde colonial a plusieurs originalités.

La première est la séparation forcée d'une partie des noyaux conjugaux, par la distance pour les Européens ou certains créoles dont le conjoint vit en métropole et par l'esclavage dans le cas des Africains déportés aux Amériques. Les unions que les esclaves avaient pu contracter ont été alors rompues et les unions qu'ils ont pu former dans les chaînes étaient toujours menacées par la vente ou l'éloignement d'un des conjoints.

La seconde est liée à la forte mortalité qui frappe une partie des mondes coloniaux. Elle entraîne, d'abord, la présence d'un nombre important de veuves dont

le remariage joue un rôle fondamental dans la circulation des biens. Elle favorise ensuite une forte recomposition des ménages et donc la co-résidence d'enfants de plusieurs lits. C'est bien ce que soulignent Darrett et Anita Rutman, dans le titre de leur chapitre sur la mort des parents dans un comté de Virginie au XVII^e siècle : « Now-Wives and Sons-in-Law » (Rutman et Rutman, 1979). Il en découle que l'organisation de la tutelle des mineurs ou le contrôle des veuves sont des enjeux absolument fondamentaux. En Nouvelle-France, un édit de 1697 permet ainsi aux parents de déshériter les veuves mêmes majeures de vingt-cinq ans qui se remarient sans avoir sollicité leur avis par écrit (Brun, 2006, 37). Ces deux caractéristiques – séparation forcée et forte mortalité – créent une forte insécurité de la famille dans les mondes coloniaux, qui a pu être atténuée au fil du temps, par exemple dans les colonies de la Chesapeake au fil du XVIII^e siècle (Smith, 1978), mais qui l'a marquée à jamais de son empreinte.

La troisième originalité est le déficit général de parenté qui frappe une bonne partie des habitants de la colonie : les Européens parce qu'ils viennent en tant que migrants ; les esclaves d'origine africaine parce qu'ils ont été coupés de leurs sociétés d'origine. Cela a des conséquences très nettes, par exemple, sur le statut des conjoints, en particulier sur le rôle de l'épouse dans les sociétés coloniales de l'époque moderne. À ce déficit de parenté large, répond souvent, lorsque se constituent des communautés stables sur plusieurs générations à partir d'un noyau réduit de familles, un trop plein de parents proches qui fait que le marché matrimonial ne peut que être réduit, surtout si le respect des interdictions canoniques reste fort, et amène à

un grand nombre de mariages entre cousins germains et cousins issus de germain.

La quatrième originalité est la force du célibat surtout masculin, qu'il soit temporaire, puisque l'âge au mariage des hommes est généralement élevé, ou définitif. Il est, bien sûr, lié au déséquilibre entre les sexes mais il peut avoir d'autres origines. Léo Élisabeth, à propos de la Martinique, a montré les effets croisés de la méfiance des hommes créoles envers les femmes européennes et de la propension des hommes européens à épouser une femme – en particulier une veuve – créole. La moitié des femmes créoles épousent ainsi un Européen (Élisabeth, 2003, 205). Dans une société où un certain équilibre entre les sexes a été atteint, ce double comportement entraîne le célibat d'une bonne partie des garçons créoles pour lesquels il n'y a que deux solutions : l'émigration, ou le célibat lié à un concubinage avec une libre de couleur ou une esclave (l'union légitime mixte étant largement exclue, nous y reviendrons).

Dans ce contexte, trois objets historiques se détachent nettement. Le premier est l'étude de la famille servile qui a complètement été renouvelée dans les années 1970 et dans les années 1980 par la remise en cause des idées reçues à ce sujet, en particulier l'absence de liens matrimoniaux, l'absence de formes familiales et la toute-puissance d'une matrifocalité qui aurait fait que le lien entre la mère et l'enfant aurait été le seul actif dans les communautés d'esclaves (Higman, 1975 ; Cottias, 1990). Il apparaît, au contraire, que les esclaves pouvaient se marier, même si le mariage ne leur apportait aucun avantage particulier, et qu'une bonne partie d'entre eux vivaient dans des groupes domestiques constitués à partir de liens de parenté.

Le deuxième objet concerne l'étude des formes familiales « illicites » ou « informelles » selon les normes européennes aussi bien pour les Européens que pour les esclaves et les autochtones. Nous y reviendrons mais nous voudrions souligner dès à présent le rôle majeur du concubinage, ou du mariage « à la façon du pays », qu'il soit préalable au mariage ou qu'il soit définitif. Même s'il ne faut pas sous-estimer les formes de concubinage coutumier qui existaient en Europe, comme la *common law wife* (Gillis, 1983), l'absence de mariage signifie tout de même sur le vieux continent, dans la plupart des cas, l'absence de relations sexuelles, au moins pendant la période moderne, alors que cela n'est absolument pas le cas en situation coloniale.

Le troisième et dernier objet, sur lequel nous insisterons davantage, à titre d'illustration, concerne les relations entre les membres de la famille. La question de l'adaptation dans le monde colonial du patriarcalisme qui caractérise l'Europe à l'époque moderne a donné lieu à des débats très importants, surtout dans le contexte nord-américain. Les premiers chercheurs inscrits dans la perspective des *community studies* s'étaient surtout intéressés à la Nouvelle-Angleterre (Demos, 1971 ; Greven, 1970 ; Lockridge, 1970). Ils avaient mis l'accent sur la force du contrôle familial seulement tempéré par la nature même des mouvements religieux qui dominent la région et qui placent la population, au-delà de la famille, sous le regard de la communauté et de ses responsables. Les mêmes caractéristiques se retrouvent chez les Quakers de Pennsylvanie : une puissante foi protestante ; un fort contrôle parental ; et une éthique communale contraignante (Levy, 1988). Mais les travaux sur les autres colonies anglaises ont donné une

image très différente. La communauté allemande-américaine de Pennsylvanie était ainsi beaucoup plus hétérogène, mobile et opportuniste (Wolf, 1976). Dans les colonies du sud, les conditions démographiques et sociales sont très différentes : une haute mortalité ; une population dominée par les immigrants récents ; un *sex ratio* déséquilibré en faveur des hommes. Les conséquences en sont des unités familiales profondément instables et la situation ne s'améliore qu'à partir de la troisième ou quatrième génération de colons à la fin du XVII^e siècle. Mais il s'agit aussi là d'un débat qui dépasse les limites de la population d'origine européenne ou créole. Trevor Burnard a ainsi avancé que le patriarcalisme était tellement enraciné chez les planteurs de la Jamaïque, comme étant la valeur devant façonner toutes les relations sociales, qu'ils se sont assurés que les populations d'Afro-Caribéens fonctionnent selon les mêmes lignes (Burnard, 2007b). Il estime donc que, tout en les inscrivant dans un système de domination, les planteurs ont laissé les hommes afro-caribéens exercer, eux aussi, une forme de domination sur les femmes.

Les relations entre époux sont donc un des principaux domaines qui peut être exploré sous cet angle. Nous évoquerons d'abord la manière dont les mariages sont conclus avec une plus ou moins grande influence des parents pour les habitants d'origine européenne dans un contexte démographique où souvent le père est mort. Les formes traditionnelles de fréquentation européennes ne sont souvent pas reproduites aux colonies, surtout dans les premiers temps des établissements. La force des conceptions prénuptiales est un autre élément de cette réflexion. Elles sont indiscutablement plus nombreuses à l'époque

moderne dans le monde colonial qu'en métropole: elles représentent ainsi 11,6% des naissances à Québec entre 1720 et 1739 (Brun, 2006, 44).

Un deuxième groupe de questions tourne autour des attentes et des devoirs des deux parties dans le mariage et d'une éventuelle plus grande capacité d'action de la femme en situation coloniale alors que le cadre juridique, reste souvent, nous y reviendrons dans un instant, celui de la métropole et prévoit donc, sous des formes diverses, l'incapacité juridique de la femme mariée. Même si «le contexte colonial ne favorise... pas une distribution plus «libre» des rôles et du pouvoir dans le couple à Québec et à Louisbourg... [et si] les maris sont bel et bien maîtres chez eux comme le veulent l'État et la loi...», la coutume de Paris donne tout de même aux femmes un droit sur les biens du mari et favorise l'émergence de quelques marchandes ou épouses appelées exceptionnellement à se charger de la gestion des biens du couple (Brun, 2006, 33). Les modifications des circuits économiques du fait de la présence européenne ont pu également permettre à certaines femmes d'échapper aux contraintes traditionnelles qui les enserraient y compris dans le domaine de la famille. C'est le cas par exemple des femmes métisses de Saint-Louis du Sénégal, les *signares*, qui dominent le commerce de la ville à l'interface entre les Européens et les peuples du fleuve et nous retrouverions dans la même position certaines femmes libres de couleur des Antilles françaises ou britanniques. La ville coloniale du XIX^e et du XX^e siècle, comme Léopoldville durant la période belge, devient, elle aussi, une ressource pour les femmes venues des villages, leur permettant d'accéder à l'autonomie financière, à un

certain rééquilibrage des relations maritales, voire à des mariages échappant aux règles lignagères. La ville coloniale offre une perspective d'enrichissement par le commerce pour les femmes indigènes, ou par la prostitution ou semi-prostitution (Gondola, 1997)².

Les relations entre parents et enfants ont aussi été scrutées dans ce cadre. Le débat a été particulièrement vif à propos des colonies anglaises d'Amérique du Nord. Dans les années 1940, Edmund S. Morgan avait avancé que la famille de la Nouvelle-Angleterre reprenait les idéaux puritains fondés sur les notions de hiérarchie et d'ordre mais aussi de consentement et de réciprocité (Morgan, 1966). Les pères avaient donc une grande autorité sur leurs dépendants mais tous avaient des droits autant que des devoirs. Barry Levy a, quant à lui, opposé à la famille puritaine autoritaire et patriarcale, les ménages plus égalitaires des Quakers pour qui les parents doivent être les modèles de la piété, de la décence, de la patience, de l'humilité et du renoncement à soi ce qui leur permet de transmettre ces vertus à leurs enfants (Levy, 1988). Jan Lewis, qui a étudié les élites de Virginie à la fin du XVIII^e siècle, note que l'essor de l'évangélisme promeut les idéaux du *companionate marriage* et une éducation indulgente pour les enfants (Lewis, 1983). Ce débat sur la place des enfants n'a pas forcément été transposé dans d'autres contextes, au-delà de notations éparses, par exemple, sur l'affection que peuvent avoir les créoles pour leurs enfants dans les colonies caraïbes. En revanche, la question du contrôle parental sur les mariages des enfants, en particulier des fils de famille, a été une question intensément scrutée par les historiens des empires ibériques (Ramos, 1975; Seed, 1985; Metcalf,

1986b; Nazzari, 1990 entre autres). Et une telle étude ne peut naturellement être menée qu'avec une connaissance parfaite des lois, coutumes et pratiques en vigueur dans les États européens.

LE JEU DES NORMES

La deuxième thématique transversale que nous avons identifiée concerne justement la « transposition » dans le contexte colonial des « normes » européennes. Le terme de « transposition » indique que nous ne nous plaçons pas dans la logique de l'imposition des normes d'un centre vers les périphéries mais bien dans celle d'un incessant travail de recompositions, d'hybridations et de négociations qui est justement le propre de la situation coloniale mais sans méconnaître que l'impulsion fondamentale revient le plus souvent aux Européens qui sont en situation de domination. L'étude est, de surcroît, compliquée par trois phénomènes.

Le premier est qu'il n'y a pas une norme européenne, ni même une norme métropolitaine. Il existait, au contraire, à l'intérieur de chaque pays, un ensemble concurrent de normes parmi lesquelles celles imposées par les Églises chrétiennes (Église catholique; Église d'Angleterre; mouvements protestants dissidents comme les presbytériens, les congrégationalistes ou les Quakers; Église luthérienne; Église réformée de Hollande...) et celles sanctionnées par les États, qu'il s'agisse de lois ou de coutumes. Un bon exemple de cette diversité est l'Angleterre où plusieurs systèmes juridiques se chevauchent qui reconnaissent des droits différents aux femmes mariées: la *common law*, avec le régime de la *coverture* qui fusionnait la personnalité juridique de l'épouse avec celle du mari;

l'*equity* qui permettait, au contraire, à la femme mariée de conserver une certaine autonomie. Or, la *common law* s'est imposée immédiatement dans le monde américain alors que l'*equity* est arrivée bien plus tardivement. À la superposition des normes s'ajoute parfois une répartition géographique au sein de chaque État. Ainsi, le poids des coutumes familiales régionales (par exemple entre la France de l'Ouest, du Nord et du Sud sous l'Ancien Régime; entre la Castille d'une part et les provinces basques, l'Aragon et la Catalogne d'autre part même si, en principe, l'émigration était réservée aux Castillans) demeure encore à apprécier.

Le deuxième phénomène est que les normes n'existent qu'en tension avec les pratiques ou les traditions dont l'esprit est parfois complètement en désaccord avec la lettre de la loi. C'est, particulièrement, le cas dans les Antilles françaises où les usages matrimoniaux favorisaient les veuves en contradiction avec la coutume de Paris. Celle-ci distinguait clairement les biens de la communauté des biens propres de chaque époux qui devaient revenir, en l'absence d'enfants, aux parents de leurs côtés et lignes. C'est pourquoi la coutume proscrivait les donations entre vifs réalisées après le mariage et elle n'encourageait pas les donations entre vifs réalisées avant le mariage qui étaient assez rares en métropole (Zoltvany, 1971). Or, les couples martiniquais réalisaient presque systématiquement une donation entre vifs à l'occasion de leur contrat de mariage, ce qui faisait de la veuve l'héritière de son mari. La puissance économique des veuves mises en possession de biens de leur mari, ou même souvent de leurs maris successeurs, est une constante transimpériale (Metcalf, 1986a; Burnard, 1991; Sturtz, 2002; Conger, 2009).

Le troisième phénomène, enfin, est que les « normes » européennes ont considérablement évolué en Europe même, de la Renaissance au XX^e siècle. Le grand mouvement général que nous pouvons observer est que les affaires familiales quittent progressivement, et à des rythmes très différents selon les pays, le giron de l'Église pour être de plus en plus régulées exclusivement par les États. L'évolution des règles qui déterminaient la validité du mariage est un excellent exemple de cette laïcisation de la vie familiale qui a commencé en France sous le règne d'Henri II et qui a concerné beaucoup plus tardivement l'Angleterre, en 1753, puis l'Espagne, en 1776. Le retentissement sur les unions dans le monde colonial a été fondamental (Saether, 2003).

Mais la question de la norme et de son application est bien essentielle parce que c'est souvent elle qui détermine la nature coloniale des territoires ultramarins. Frederick Cooper (2010) définit ainsi la colonie aux XIX^e et XX^e siècles comme un espace où règne un régime d'exception par rapport aux droits et aux règles métropolitaines. La question se pose, par exemple, à partir de la fin du XIX^e siècle, pour l'application dans les colonies des politiques sociales et familiales qui se développent en métropole.

Les conflits entre la loi civile et la loi religieuse sont un thème d'étude particulièrement important³. Ils sont évidents, par exemple, en ce qui concerne l'enregistrement des baptêmes des enfants illégitimes, dont un bon nombre sont des mulâtres issus de pères blancs, dans les colonies françaises de la Caraïbe. L'Église qui s'occupait des âmes, s'intéressait à la légitimité et demandait donc à marquer le nom des pères. Les autorités civiles, qui avaient

d'autres préoccupations, comme la défense de l'ordre patriarcal, interdirent par un arrêt de 1670, aux curés de « s'ingérer de baptiser aucun enfant, et de nommer le père, sans l'express commandement de celui qui l'aura engendré ». Mais les curés ont persisté pour moraliser la population et ils ont souvent continué de donner des pénitences aux esclaves qui ont engendré un enfant avec leur maître (Cousseau, 2009, 343). Les curés de la Nouvelle-France ont également continué à appliquer un rituel particulier pour le mariage de celles dont il était de notoriété publique qu'elles n'étaient pas vierges ou bien pour les secondes noces, ce qui avait été abandonné en France depuis 1713 (Brun, 2006, 43). Il faut ici faire le lien avec une évolution qui a aussi eu lieu en métropole où l'habitude d'obliger le père à assumer les conséquences de ses actes a tendu à régresser. Une ordonnance de 1734 a ainsi défendu en France de demander le nom du père en cas de bâtardise de l'enfant baptisé. Nous y reviendrons surtout dans la quatrième partie en ce qui concerne le mariage.

Une autre question est celle de la réception des « normes » « européennes » par les populations locales c'est-à-dire par les Européens, par les créoles et par les différents groupes dominés : esclaves ou autochtones. Dans certaines situations, comme par exemple dans l'Algérie française, la crainte d'une révolte indigène a rendu les autorités civiles prudentes et a durablement freiné les velléités de remise en cause du droit familial (mariage, héritage) existant dans les populations colonisées⁴. Mais dans bien d'autres cas, une des premières actions des Européens a souvent été de remettre en cause les coutumes des autochtones en matière familiale. Les

missionnaires, plus sensibles en règle générale à la dimension morale de leur action que les pouvoirs civils, ont ainsi systématiquement critiqué la manière amérindienne de se marier et de vivre en couple – par exemple chez les Hurons (Havard, 2003) – et ils ont tenté de christianiser les unions en imposant la reconnaissance du mariage monogame et certains interdits de parenté⁵, avec de réelles conséquences sur les stratégies d’alliance, sur la légitimité des enfants et naturellement sur les successions. Une autre forme d’action est l’imposition des systèmes de nomination, par exemple, aux esclaves dans les colonies américaines. La mise en place de l’état civil indigène à la fin du XIX^e siècle inscrit elle aussi les Algériens dans un système d’origine européenne. Les familles autochtones furent donc contraintes de se transformer sous la pression juridique des Européens. Mais elles le firent aussi sous l’impact de la conversion ou des changements économiques qu’ils impulsaient, comme en Algérie l’accaparement des terres considérées comme libres, qui cassaient les économies nomades et les systèmes familiaux qui leur étaient liés (Lützelshwab, 2007). Dans un certain nombre de cas, les pratiques familiales des colons apparaissent comme un « modèle » à atteindre pour une fraction des familles autochtones désireuses de s’intégrer aux élites. Le cas des juifs d’Algérie est ici révélateur : les fêtes de famille, en particulier de mariage, se sont très vite transformées, dès les années 1860, pour ressembler aux fêtes de la métropole ce qui apparaît comme un « processus de civilisation volontaire »⁶ qui anticipe l’obtention de la citoyenneté française, bien que les juifs soient restés partiellement en marge du

monde colonial européen. L’évolution des cérémonies dans le contexte colonial et la transposition de ces cérémonies d’un groupe social ou ethnique à un autre est donc un champ de recherche particulièrement fécond.

Un troisième dossier est lié à la question de l’héritage qui a passionné les historiens durant les années 1970 et 1980 dans l’ensemble des empires coloniaux. L’adaptation dans le nouveau monde des règles successorales européennes s’est faite d’une manière très contrastée, de l’uniformité liée, pour l’empire français, à la généralisation de la coutume de Paris (Géraud-Llorca, 1982; Zoltvany, 1971), à la grande diversité qui a régné dans les colonies anglaises (Shammas, 1987; Ruggiu, 2011). Les systèmes successoraux coloniaux de l’époque moderne semblent se focaliser sur deux objectifs principaux : la survie des parents âgés et l’établissement du plus grand nombre possible d’enfants (Bouchard *et al.*, 1998; Dépatie, 1990; Dessureault, 1987; Ditz, 1986). La préservation intacte du patrimoine au profit d’un héritier unique semble les avoir moins mobilisés, sauf dans certains milieux comme l’aristocratie britannique des plantations (Brewer, 1997). Les marchands chiliens de la fin du XVIII^e siècle, vivant dans une zone de partage plutôt égalitaire, utilisaient bien les ressources offertes par le testament, c’est-à-dire l’usage du *quinto* et le *tercio*⁷, pour répartir à leur guise les biens qu’ils laissaient, mais il semble qu’ils aient moins cherché à avantager un seul de leurs enfants qu’à aider les membres les plus faibles de la fratrie, en particulier les filles (Lamar, 1994). Les colonies où ont été successivement implantés plusieurs régimes successoraux se révèlent alors des lieux d’observation particulièrement instructifs (Dooling, 2005).

LES RÉSEAUX FAMILIAUX

Un troisième grand axe de réflexion est formé par la vaste question des réseaux familiaux. Une nouvelle fois, l'enjeu n'est cependant pas le même pour les populations placées sous dépendance que pour les colons. Pour les indigènes et les esclaves déracinés, il s'agit surtout de réfléchir sur la manière par laquelle ils ont tenté d'absorber l'impact de la colonisation à travers les réseaux familiaux ou de parenté. Dans la logique des interrogations de Jacques Poloni-Simard sur le Pérou colonial, il faut se demander si la situation coloniale a suscité ou favorisé d'autres formes de solidarités familiales (Poloni-Simard, 2000). Dans le cas des colonies américaines, on ne saurait notamment négliger le thème du parrainage, qui constitue dans l'aire catholique une véritable parenté porteuse d'interdits, la parenté spirituelle. On sait, grâce à une longue tradition de travaux anthropologiques (Paul, 1942; Mintz et Wolf, 1950; Foster, 1953; etc.) l'importance prise, sinon dans les premières décennies de la Conquête où les missionnaires ont insisté sur le lien religieux parrain/filleul plutôt que sur la notion de parenté spirituelle et sur ses interdits, du moins au XVIII^e siècle, par le *compadrazgo* (compérage) dans l'organisation sociale des communautés indiennes de l'Amérique ibérique. Ce compérage forme un tissu relationnel dense et souvent verticalisé autour des figures locales les plus éminentes, y compris blanches. Mais le parrainage est aussi un instrument d'intégration sociale pour les populations esclaves arrivant sans aucun entourage social et familial en Amérique. Dans les Antilles, le parrainage a pu être présenté comme la construction d'une paternité et d'une maternité de substitution pour les

esclaves baptisés à peine débarqués (Butel, 2002). Cet instrument s'avère si utile qu'en 1794-1795, les autorités jacobines de Guadeloupe hostiles au clergé catholique susciteront dans la même optique des formes de parrainages civils des nouveaux entrants africains (Abénon, 1998). En outre, de même qu'il introduit dans la communauté chrétienne, le parrainage permet aux esclaves de s'insérer dans le monde de la plantation. Soit par la construction de liens de compérage entre esclaves du groupe, le cas le plus fréquent, selon les recherches récentes de Vincent Cousseau sur la Martinique : le parrainage autorise alors la constitution d'un espace d'autonomie pour les esclaves (Cousseau, 2009, 461 *sq.*). Soit, plus rarement, par la recherche de parrains protecteurs issus du monde des propriétaires blancs. Le parrainage est alors un instrument permettant l'établissement de relations sociales, théoriquement « familiales », entre groupes ethniques hiérarchisés. Et ce pour les esclaves comme pour les libres : Vincent Cousseau (2009, 452) a récemment rappelé qu'en Martinique, les libres de couleur privilégiaient un parrainage par les Blancs jusque dans la seconde moitié du XVIII^e siècle⁸. À notre connaissance, des travaux comparables manquent pour les colonies africaines ou asiatiques christianisées aux XIX^e et XX^e siècles.

Pour les colons, l'enjeu des réseaux portent davantage, nous semble-t-il, sur l'impact de l'éclatement des familles et de la parenté entre métropole et empire (Buettner, 2004). Comment s'insérait la migration coloniale d'un individu ou d'une famille dans une configuration parentélaire métropolitaine ? La question a été souvent posée pour les réseaux commerciaux, qui reposaient souvent sur la présence de part et d'autre des

océans, de frères, de fils ou de cousins, dont la présence établissait la confiance sur laquelle reposaient l'ensemble des relations commerciale du temps. Mais elle peut avoir d'autres dimensions et par exemple, permettre de comprendre comment les trajectoires coloniales – et notamment les carrières ultramarines – étaient influencées par les réseaux familiaux métropolitains.

Ces deux questions posent immédiatement le problème de l'entremêlement des marchés matrimoniaux métropolitains et coloniaux. On sait, par exemple, que les planteurs des Îles du Vent françaises au XVIII^e siècle, qui étaient plutôt résidents, n'ont pas à cet égard la même stratégie que les gros planteurs de Saint-Domingue, qui étaient plus absentéistes, et qui sont restés fidèles à des mariages prestigieux contractés en France, contrairement aux premiers (Butel, 2002). Enfin, comment et jusqu'à quel point s'opère, pour chaque famille, le maintien des liens entre métropole et colonies : on peut s'interroger alors sur la correspondance (Gadoury, 1999), sur les allers-retours des membres de la famille, sur les politiques familiales de double résidence (voire davantage, par exemple, pour les planteurs de Saint-Domingue qui ont une demeure en France, une autre dans la ville coloniale, et une dernière sur la plantation), enfin, sur les stratégies éducatives vis-à-vis des enfants.

Le problème n'est pas uniquement à poser en termes d'opposition entre un « ici » et un « là-bas », comme dans un phénomène migratoire habituel. Il doit être replacé dans le cadre proprement colonial. Le maintien identitaire avec la métropole est aussi indispensable pour créer une frontière, et affirmer la prééminence des colons sur les indigènes. Mais à

l'inverse, ce processus crée une dépendance des familles de colons vis-à-vis de la métropole. Cette position structurellement ambiguë des familles créoles, en particulier dans les élites, est bien visible dans la question essentielle de l'éducation des enfants. On observe ainsi, notamment dans les colonies américaines de l'époque moderne – Treize Colonies, *West Indies* et Antilles françaises – un même débat sur l'ouverture de structures d'éducation secondaire dans les colonies elles-mêmes. Dans les Antilles françaises du XVIII^e siècle, les planteurs font ainsi généralement le choix d'envoyer en France leurs enfants, y compris, parfois, leurs enfants libres de couleur. À cet égard, la part des « Américains » dans les collèges français de l'Ancien Régime reste encore à mesurer avec précision, mais on sait déjà qu'ils étaient nombreux à Juilly et Sorèze au XVIII^e siècle. La même ambiguïté se lit dans le fait que les élites créoles se constituent en réseaux, où la parenté joue un rôle nécessairement crucial, pour accaparer des charges locales au service de la métropole, le tout au prix d'une évidente dépendance identitaire.

Cependant l'articulation des espaces familiaux coloniaux et métropolitains n'est pas la seule orientation possible. Bien des individus font à cet égard le choix d'un cloisonnement total, profitant de l'éloignement du territoire colonial vis-à-vis des contrôles institutionnels, sociaux et familiaux métropolitains, et de la tolérance morale qui caractérise, en pratique sinon toujours en principe, les pratiques sexuelles et de concubinage des colons masculins quand elles impliquent des individus inférieurs, à la fois sur le plan du genre et du statut ethnique. Une question clé, quoique méconnue, est alors celle de la bigamie (Boyer, 1995)⁹. Mais sans aller jusqu'à

ces logiques de rupture ou de camouflage, on sait dans de nombreux territoires colonisés combien sont nombreuses et sujets à débat dès l'époque les constructions familiales impliquant un colon marié en métropole et une ou des compagnes autochtones, les enfants issus de cette union, qui seront le plus souvent abandonnés sur place en cas de retour en métropole. Mais nous touchons là à la question de la famille interethnique qui forme le quatrième et dernier grand axe de notre réflexion introductive.

ILLÉGITIMITÉ ET FAMILLES « MIXTES »

Nous l'avons dit, un des traits démographiques majeurs des populations en situation coloniale est l'ampleur des relations sexuelles hors mariage, des concubinages et autres unions informelles, et, par suite, des naissances illégitimes. En comparaison bien entendu des données des métropoles aux dates considérées. Cette tendance vaut dans la plupart des aires coloniales : Amériques ibériques, Caraïbes françaises ou anglaises, voire colonies anglaises d'Amérique du Nord. Ainsi dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, plus d'un tiers des femmes immigrantes dans le comté de Somerset (Maryland), étaient enceintes au moment de leur mariage ; et un cinquième de toutes les femmes servantes dans le Charles County (Maryland) ont été déferées devant une cour entre 1658 et 1705 pour avoir porté un enfant bâtard (Horn, 1994). Ce constat du décalage avec les réalités européennes a cependant marqué plus particulièrement l'historiographie sur la famille de l'Amérique espagnole et portugaise depuis les années 1980-1990 (Marcilio, 2000). Les chiffres abondent. À la fin du

XVIII^e siècle, chez les Espagnols de la province de Cordoba, dans l'actuelle Argentine, la proportion de naissances illégitimes atteint 45 % (Celton, 1993). À Guadalajara, en Nouvelle-Galice, au XVII^e siècle, il y aurait eu entre 40 et 60 % de naissances illégitimes (Calvo, 1989). Pour le Brésil colonial, Maria Luiza Marcilio trouve à Sao Paulo, 1756-1770, parmi les enfants libres, 18,28 % d'illégitimes auxquels s'ajoutent 14,72 % d'enfants trouvés, soit autour d'un tiers de bâtards (Marcilio, 1968, 183-184). Les chiffres seraient plus élevés dans le cas des esclaves, en raison de leur difficile accès au mariage : 75 % de naissances illégitimes dans la population noire à Guadalajara (Mexique) vers 1600 (Calvo, 1989) ; et, à Cordoba en 1760-1790, 57 % de naissances illégitimes chez les esclaves (Celton, 1993). La vallée du Saint-Laurent est une exception, où, avant 1730, 1,25 % seulement de l'ensemble des naissances sont illégitimes et 6,1 % des premières naissances ont été conçues avant le mariage (Paquette et Bates, 1986).

De nombreux mécanismes rendent compte de ces chiffres. Le premier est la faiblesse du sex-ratio pour les migrants européens, qui stimule, d'ailleurs, en retour des opérations d'envoi de femmes : les Filles du Roi au Canada ou, sous la Troisième République, la Société française d'émigration des femmes pour les cas du Tonkin, Algérie, Madagascar, Nouvelle-Calédonie (Ha, 1999). Le deuxième est une politique qui n'est pas nécessairement favorable à la légitimation des couples, par exemple pour les esclaves : les maîtres, qui trouvent en général une oreille compréhensive du côté des autorités civiles, s'y montrent souvent indifférents voire hostiles,

malgré les positions favorables des Églises – en particulier celle de l'Église catholique (Castelnaud, 2010). La difficulté et le coût pour obtenir les documents nécessaires à des régularisations, comme les attestations de baptême restées en métropole, forment un troisième phénomène à prendre en compte. Pour Sao Paulo au XVIII^e siècle, ce problème est signalé par le gouverneur de la Capitania en 1768 dans une lettre au premier ministre du Portugal, le comte de Oeyras, et la question est particulièrement saillante chez les pauvres (Marcilio, 1968, 184-185). Nous pouvons encore mentionner le sous-encadrement politique et religieux de nombreux territoires, qui rend soit difficile la régularisation, surtout dans les zones de frontières, soit autorise une plus grande prise de distance vis-à-vis des normes. Les réticences des populations indigènes vis-à-vis du modèle chrétien, par exemple de la part des élites amérindiennes en Amérique espagnole, qui étaient volontiers polygames (Robichaux, 2003 ; Castelnaud, 2009) et entendent le rester malgré la conversion, sont bien entendu un élément à souligner. Enfin, la présence de formes coutumières d'union, non prises en compte par les autorités coloniales, est une réalité, même s'il ne faut pas en exagérer l'importance. Comme l'a montré Owen White, dans son étude sur les métis de l'Afrique occidentale française, il n'est pas rare que l'existence de ces fameuses unions « coutumières » soit une pure création des colons cherchant à justifier la pratique d'un concubinage temporaire avec des femmes indigènes (White, 1999).

Mais la cause majeure réside dans la présence en situation coloniale de conjoints potentiels disposant de statuts

inégaux, essentiellement fondé sur une base ethnique, alors que la logique sociale du mariage et son fonctionnement légal, notamment sous l'Ancien Régime, suppose l'égalité entre conjoints (Ghirardi, 2008, 41 *sq.*). La relative facilité de la domination masculine, notamment dans la relation maître/esclave, joue ici également un rôle majeur. Cette réalité fera, aux XIX^e et XX^e siècles, de la liberté sexuelle des colons un des ingrédients séduisants des Empires par rapport à des métropoles plus puritaines, et où les femmes peuvent contester cette domination de genre : le mythe de la concubine cambodgienne qui constituerait le modèle inversé de la femme libérée et suffragette métropolitaine est un bon exemple de cette quête masculine de sensualité coloniale (Edwards, 1998). En somme, l'illégitimité et le concubinage massif traduisent la difficulté proprement coloniale à reconnaître l'existence de la famille « mixte » au plan des catégories de population hiérarchisées caractéristiques d'un espace colonial donné.

Certes, si l'on définit la famille à partir du concept de maisonnée, ou comme le groupe de personnes placées sous la dépendance d'un chef de famille, en y intégrant les différentes figures de serviteurs, la famille que l'on qualifiera de « mixte » est une réalité banale du monde colonial. Mais la chose est plus complexe si l'on se tourne vers les règles de la filiation, et surtout celles de l'alliance. Le métissage concret des populations contraste en général très fortement avec l'extrême rareté des unions légitimes interethniques, en particulier entre le groupe de colons et le groupe indigène ; ou entre groupes libres et groupes esclaves. L'endogamie ethno-raciale

des unions *légitimes* en situation coloniale est très forte. On peut ainsi citer parmi tant d'autres l'exemple de la province de Cordoba en 1640-1699 : 2,5 % des unions légitimes des garçons « espagnols » se font avec des femmes non « espagnoles » ; 1,2 % avec des indiennes ; 0,7 % avec des métisses ; 0,6 % avec des esclaves (Ghirardi, 2008, 49). Nous retrouvons le même trait dans l'Amérique du Nord britannique. Selon Carole Shammas (2002), en Virginie coloniale, il n'y a eu que trois mariages interraciaux (blanc/indien) y compris les fameuses noces de John Rolfe et de Pocahontas, et on ne trouve aucun cas en Nouvelle-Angleterre au XVII^e siècle.

De manière générale, et malgré une position plus nuancée de l'Église catholique, les autorités coloniales posent en principe l'interdiction ou, du moins, la forte restriction des mariages interethniques, qui sont vus, à l'image de tout mariage « inégal », comme une remise en cause de l'ordre social, mais aussi comme un danger pour l'ordre proprement colonial, puisque la barrière de race et/ou de couleur est apparemment abolie. Les exemples abondent : en 1541, la norme royale espagnole oblige les Noirs à se marier entre eux ; en Virginie en 1691, la *House of Burgesses*, c'est-à-dire l'assemblée coloniale, passe une loi interdisant les mariages entre les Blancs d'un côté, les Amérindiens, les Noirs et les mulâtres de l'autre ; en 1741 : la législature de la Caroline du Nord frappe d'amende les hommes ou femmes blancs qui épousent un *indian, negro, mustee or mulatto man or woman, or any person of mix blood to the third generation, bond or free* (Shammas, 2002, 44). De même, l'application dans l'Empire espagnol de la *Pragmatica Sanción* de 1776 de Charles III puis celle de la *Cédula Real*

de 1803 offrent la possibilité à la parenté, les pères en particulier, de s'opposer au projet d'un fils ou d'une fille « de famille » qui désirerait s'engager dans un mariage avec un conjoint de race inférieure (Ripodaz Ardanaz, 1977 ; Saether, 2003 ; López, 2008) : à Cordoba, les unions légitimes de garçons espagnols avec des femmes non espagnoles, tombent alors à moins de 1 %, contre 1,65 % au XVIII^e siècle et 2,5 % dans les dernières décennies du XVII^e (Ghirardi, 2008, 49).

À la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e siècle, les pouvoirs coloniaux se montrent tout aussi intransigeants. Ils y sont encouragés par la domination des théories biologiques et de l'idéologie darwiniste-sociale et raciale qui font du mélange des races un indice de dégénérescence. Ces idées cumulées à celle d'une domination européenne d'autant mieux assurée qu'elle s'appuierait sur l'adoption par les colons d'un modèle familial bourgeois, considéré comme exemplaire pour les indigènes, aboutissent à un réalignement familial, domestique, et racial – pour reprendre les analyses d'Ann Stoler (1989) – dans l'ensemble des empires européens. Ce réalignement s'effectue cependant de manière plus ou moins rapide et strict selon les cultures coloniales de chaque pays. Le métissage, souvent qualifié à l'époque de « modèle portugais », est perçu comme un repoussoir aussi bien dans les colonies anglaises, où le décret Crewe de 1909 interdit désormais à tout administrateur britannique d'entrer en concubinage avec des femmes et filles indigènes (Hyam, 1986), qu'au Congo belge (Lauro, Piette, 2009). En 1905-1906, par exemple, le mariage mixte entre Allemands et Africaines est interdit dans toutes les

colonies allemandes, où l'on ne compte d'ailleurs que 166 couples légitimes de cette sorte. Notons au passage que ces mesures restrictives trouvent le plus souvent un accord fort dans le milieu des colons, particulièrement sensible à la réaffirmation des barrières de race (pour les mariages, mais non pour les relations sexuelles et le concubinage). L'union légitime mixte y est vue comme une déchéance, ou une « bâtardisation » ; dès lors les conjoints allemands sont à ce titre exclus des clubs et perdent même entre 1905 et 1912 en Afrique de l'Ouest allemande le droit de vote au Conseil régional (Polénik, 1991 ; Schmidt, 2008). Dans l'Afrique italienne, cette orientation restrictive est plus tardive : il faut attendre 1937 pour que Mussolini adopte une législation hostile à toute promiscuité sexuelle entre colons italiens et indigènes, et a fortiori à toute vie de type marital (Sorgoni, 1998). Dans l'Amérique espagnole, l'époux espagnol est souvent mis à l'écart de la société, comme le montre par exemple le fait qu'il ne soit plus sollicité comme parrain. Cette déchéance sociale concerne d'ailleurs potentiellement l'ensemble de la parenté des personnes concernées, et c'est là une des raisons d'opposition de la parentèle au mariage interethnique dans les colonies espagnoles après la *Pragmatica Sanción* de 1776.

L'enfant métis est un enjeu particulièrement crucial. Il symbolise, il incarne même le mélange. Son existence enfonce un coin dans la hiérarchie juridique des populations voulue par l'esprit colonial. Et il semble ouvrir un passage et établir une fluidité entre des catégories dualistes que l'on désire maintenir absolument étanches (colon/colonisé ; blanc/noir ; civilisé/sauvage ; moderne/primitif, etc.)

parce que ce corpus d'oppositions conceptuelles est au cœur du discours justificateur de la domination coloniale.

Il découle de cette situation problématique une vision ambiguë et souvent contradictoire du métis. Dans la littérature scientifique, administrative et romanesque du début du XX^e siècle, il semble cumuler les défauts des deux races dont il est issu. La sensualité et la lascivité du métis forme ainsi un poncif de la littérature coloniale, comme en atteste par exemple le roman du Hollandais Louis Coupers, *De Stille Kracht*, publié en 1900 (Pattynama, 1998), et il est souvent présenté comme un « déclassé » en puissance qui pourrait représenter un danger de subversion de l'ordre colonial (White, 1999). D'un autre côté, le métis est le fruit par excellence d'une construction familiale proprement coloniale, au point que des voix s'élèvent parfois, notamment dans le cadre de l'Empire français, où l'assimilation constitue la doctrine proclamée, pour en faire le vecteur d'une réelle « francisation » des colonies (White, 1999).

Quel statut lui reconnaître alors ? Selon les époques, les empires, voire les territoires coloniaux – l'Afrique occidentale française et l'Indochine française adoptent des positions différentes en la matière (Guillaume, 1995 ; Saada, 2007) –, mais aussi selon les situations personnelles (par exemple selon que l'enfant a été reconnu ou non par le père blanc), cette question épineuse reçoit des réponses différentes, souvent fluctuantes, toujours amplement débattues¹⁰. Car elle renvoie en permanence à l'opposition potentielle entre les deux principaux liens fondateurs de la parenté : la filiation et l'alliance. Jusqu'à quel point peut-on nier la première au nom de l'inaccomplissement de la

seconde (concubinage)? L'alliance mixte peut-elle contredire la filiation par le père? Par ailleurs, se pose la question de la définition de la filiation: quelles places donner aux critères biologique, juridique, éducatif?

Quoi qu'il en soit, mariages mixtes et familles métisses ouvrent des possibilités de manipulation des catégories ethniques et des statuts de la société coloniale. Dans les sociétés ibériques, le mariage mixte, rare mais toujours possible, est souvent un préalable ou, au contraire, le résultat d'une ascension sociale et économique. Qu'il s'agisse de marchands indiens enrichis ou d'esclaves noirs, l'union légitime avec une femme de la catégorie supérieure (espagnole ou libre), constitue un moyen de faire accéder sa descendance à un statut plus enviable. La présence d'un espagnol dans la parenté permet de « blanchir » une famille indigène (Siegrist et Ghirardi, 2008). En outre, le mariage avec son esclave permet à un maître bienveillant de contourner les lois restrictives en matière d'affranchissement, comme cela a été repéré dans les Antilles françaises au XVIII^e siècle (Butel, 2002). De même, dans l'Indochine française de l'entre-deux-guerres où le métis se voit reconnaître la qualité de citoyen français du père, des familles indigènes soudoient des blancs désargentés pour qu'ils reconnaissent « frauduleusement » la paternité d'un de leurs enfants, ce qui conduit l'administration à contrôler les « déclarations de paternité » (Saada, 2007)¹¹.

N'idéalisons pas le tableau, si la famille mixte brouille les hiérarchies coloniales et semble remettre en cause les présupposés essentialistes qui fondent la légitimité de la domination coloniale, elle est elle-même travaillée par ces hiérarchies. Chez les planteurs de Saint-Domingue au XVIII^e siècle, les fils blancs et les

enfants libres de couleur sont certes souvent reconnus par leurs pères et héritent, mais leurs destinées ne sont pas identiques. Les premiers sont engagés dans les stratégies métropolitaines des lignées, tandis que les seconds, sortes d'intermédiaires, se voient confier la gestion concrète de la plantation antillaise pour le compte de la famille revenue en France. Les différences de statut passent même au sein des relations affectives et de la vie familiale quotidienne. C'est ainsi que les filles mulâtres libres de Cap-français refusent en 1775 à leurs propres mères négresses libres l'accès à des loges communes au sein du théâtre de la ville, pour ne pas déchoir. Un refus qui surprend Moreau de Saint-Méry, le rédacteur de la demande émanant des négresses libres, qui, tout empli de l'idéologie des Lumières alors dominante en métropole, a mis en avant dans son argumentaire la reconnaissance de l'amour maternel et la piété filiale (Butel, 2002, 158).

CONCLUSION

Au terme de cet exposé nécessairement allusif, nous n'avons naturellement pas la prétention d'avoir fait le tour de la question et les quatre grands axes mis en valeur ne sont pas à prendre comme des orientations qui auraient vocation à fixer ce que serait faire l'histoire des familles en situation coloniale. À ce stade de la recherche, en particulier en France, ou sur les colonies françaises, une telle ambition serait présomptueuse. Et c'est pourquoi nous avons volontairement cherché dans ce numéro à mettre en présence des articles rédigés par des spécialistes d'aires géographiques et de thématiques différentes: nous souhaitons explorer une partie de la palette des

questions qui tournent autour de la notion de « familles coloniales » et donner aux chercheurs francophones un aperçu de ce qui peut se passer dans d'autres historiographies, britannique, espagnole, étatsunienne, italienne, néerlandaise. Néanmoins, nous tenons fermement à plusieurs des principes de notre présentation. Il nous apparaît, d'abord, essentiel de raisonner en croisant les données sur l'ensemble des empires et des périodes. Nous avons, en effet, cherché à dépasser les « divisions canoniques » de l'histoire coloniale ou impériale (entre « premiers » et « seconds » empires ; entre empires de l'époque moderne, et empires de l'époque contemporaine ; entre « anciennes » et « nouvelles » puissances coloniales ; entre empires « catholiques » et empires « protestants »). Nous avons conscience que l'analyse les fera inévitablement ressurgir mais nous avons le sentiment que, à un moment où le succès même de la notion d'empire semble entraîner le risque de son délitement (Burbank et Cooper, 2011), il est important de revenir à la dimension proprement coloniale qui unit les empires européens des époques modernes et contemporaines. Ensuite, nous avons voulu réaffirmer la centralité de la ques-

tion familiale : elle apparaît en filigrane de la plupart des études sur les sociétés coloniales, quel que soit l'angle sous lequel elles ont été abordées, mais sans être mise au premier plan alors qu'elle l'était sans doute dans les préoccupations des populations concernées. Enfin, il nous semble qu'une lecture de l'ample bibliographie déjà disponible, même si elle laisse de nombreuses zones d'ombre, par exemple sur la colonisation française en Afrique et en Asie, montre le caractère séminal de la question de l'illégitimité et du métissage. Il s'agit à n'en pas douter d'un point d'observation fécond pour l'étude des familles en situation coloniale. Nous espérons donc que ce numéro enfantera d'autres rencontres, et d'autres entreprises collectives, autour de ce thème transversal.

Vincent GOURDON

CNRS.

vincentgourdon@orange.fr

François-Joseph RUGGIU

francois-joseph.ruggiu@paris-sorbonne.fr

Centre Roland-Mousnier,

UMR 8596

Université de Paris-Sorbonne,

1 rue Victor Cousin,

75230 Paris Cedex 05.

NOTES

1. Les articles publiés aujourd'hui ont, pour la plus grande partie d'entre eux, été présentés lors d'une journée d'études organisée le 12 décembre 2009 au Centre Roland-Mousnier (UMR 8596 – Université de Paris Sorbonne/CNRS) avec l'aide de l'école doctorale II de l'université de Paris-Sorbonne et de la Société de Démographie historique. Nous remercions très vivement ces institutions, ainsi que Myriam Cottias et Janques Frémeaux, pour leur constant soutien.

2. Signalons que la mise en place d'une économie urbaine de type européen avec salariat crée aussi des opportunités pour les jeunes hommes. Dès lors ceux-ci peuvent par exemple se constituer une dot sans le concours du milieu familial, et échapper en partie aux contrôles traditionnels sur le mariage. Dans le cas de l'Algérie, Kamel Kateb (2001b, 69) a montré que ce processus s'est traduit dans les dernières décennies de la présence française par un net rajeunissement de l'âge moyen au mariage masculin des musulmans (30 ans en 1900 et seulement 25,8 en 1954) et une diminution du nombre de célibataires jeunes épousant des veuves et divorcées, traditionnellement accessibles avec des dots moins élevées. Si le moment du mariage et l'état matrimonial de l'épouse se modifient chez les musulmans colonisés avec la mise en place d'une économie modernisée, le choix de l'épouse elle-même reste cependant largement du ressort du milieu familial.

3. L'organisation spécifique des Églises en situation coloniale est un point à garder à l'esprit en permanence. Dans les Antilles françaises à l'époque moderne, il n'y a ni évêché ni clergé séculier, mais une mission qui accueille les prêtres de certains ordres réguliers. La Nouvelle-France a un évêque depuis les années 1660 mais le sous-encadrement reste une constante qui caractérise aussi bien l'Église catholique que les Églises protestantes en Algérie au XIX^e siècle (Rey-Cadier, 2009). Les Églises en situation coloniale doivent également adopter des positions vis-à-vis de questions qui ne se posent pas dans les métropoles. L'attitude à observer vis-à-vis des empêchements canoniques dans la mesure où la distance empêche parfois de vérifier la situation des futurs (et donc de contrôler les risques de bigamie ou le jeu

de la parenté à l'intérieur des degrés canoniques) en est un bon exemple. Les supérieurs généraux des ordres religieux dans les différentes îles ont de larges délégations de pouvoir dans ce domaine.

4. Pour des raisons de contrôle des populations autochtones, les autorités coloniales françaises n'entendaient pas remettre en cause le statut personnel des musulmans d'Algérie et le droit familial existant. Ainsi la législation sur le mariage et le divorce dans la population indigène musulmane ne bouge presque pas avant 1957, se contentant à partir de la loi de 1882 de demander au *cadi* de faire transcrire sur un registre d'état civil le mariage musulman dans les quatre jours suivant l'accord des familles. Ce désintérêt relatif se traduit par un net sous-enregistrement de ces mariages, sauf à partir de 1949 lorsque l'enregistrement civil auprès des autorités françaises devient une nécessité pour avoir accès aux allocations familiales (Kateb, 2001b, 24-25). La « Commission de codification du droit musulman algérien » rédigea, sous l'impulsion du juriste Marcel Morand, en 1914 un Code de 781 articles qui portait sur le statut personnel, l'héritage, etc. Il s'agissait de rapprocher le droit coutumier musulman des canons du droit français, en allant habilement piocher dans certaines traditions musulmanes revisitées de manière opportune. Même ainsi, le Code fit peur aux autorités coloniales, qui craignirent une révolte car il heurterait les cadis et ministres du culte, et il ne fut pas promulgué (Achi, 2009).

5. Sur le cas de l'imposition du mariage chrétien auprès des indiens de l'Amérique ibérique au début de la conquête, nous renvoyons à Ragon, 1992 ; Robichaux, 2003 ; Castelnau, 2009. La modification des règles du mariage posait un problème tel qu'elle pouvait bloquer la conversion. Les papes intervinrent à la demande des missionnaires pour « assouplir » les règles, notamment en dispensant les néophytes d'une partie des empêchements d'affinité et de parenté (Castelnau, 2009, 97-98).

6. C'est ainsi que *L'Univers Israélite*, dans son numéro de novembre 1864 (p. 127 sq.), fait grand cas de la tenue au temple d'Oran d'un premier mariage juif « à la mode française » rompant avec

la coutume des 15 jours de cérémonies, et le cite comme un modèle à suivre pour les « indigènes israélites ». Un second article de la même édition signale la tenue dans une autre famille juive d'Oran d'une Bar Mitsvah modernisée.

7. Le testateur peut disposer d'un cinquième de ses biens (le *quinto*) et les quatre autres cinquièmes doivent en principe être divisés également entre les héritiers. Mais le tiers (*tercio*) de ces quatre cinquièmes restants peut être attribué en préciput à un des héritiers.

8. Pour un exemple d'utilisation du compérage afin de tisser des liens verticaux entre membres des différentes catégories ethniques dans une ville coloniale, voir le récent article de Santilli (2009) sur Buenos Aires.

9. Signalons à ce propos que la question de la bigamie se pose aussi, dans des termes certes différents, pour les populations déplacées de force, et

singulièrement pour les esclaves africains : au XVI^e siècle, d'ailleurs, les jésuites du Brésil interrogèrent les autorités romaines sur la possibilité de célébrer le mariage catholique d'esclaves noirs baptisés dès lors que l'on pouvait croire à l'existence d'un premier mariage en Afrique préalablement à la déportation en Amérique (Castelnaud, 2009, 114).

10 En Italie, dans les années 1920, un statisticien comme Domenico Simoncelli a cherché à mettre en avant l'intérêt des métis dans la colonisation. Mais son point de vue a été écarté par l'obsession raciale du régime fasciste et de Mussolini en personne (Pogliano, 2005 ; Sorgoni, 1998 ; Podesta, dans ce volume).

11. Une pratique à rapprocher de la possibilité offerte, à la fin du XVIII^e siècle, à des Noirs de l'Amérique espagnole d'acheter auprès de la monarchie des certificats de « métis » (Novillo, 2008, 84-85).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABÉNON, Lucien-René (1987), *La Guadeloupe de 1671 à 1759 : étude politique, économique et sociale*, Paris, Éd. l'Harmattan.
- ABÉNON, Lucien-René (1998), « L'introduction de l'état civil laïque à la Guadeloupe, 1792-1806 », 1-12, in *France in the New World*, David Buisseret (ed.), East Lansing, Michigan State University.
- ACHI, Raberh (2009), « Conquête des âmes et consolidation de l'ordre colonial. La fabrique d'un "Islam algérien" », 142-152, in *Religions et colonisation. Afrique, Asie, Océanie, Amériques XVI^e – XX^e siècle*, D. Borne et B. Falaize (dir.), Lyon, INRP/Éditions de l'Atelier.
- AUBERT, Guillaume (2004), "'The Blood of France'. Race and Purity of Blood in the French Atlantic-World", *William and Mary Quarterly*, vol. LXI, 3, 439-478.
- AUGUSTIN, Jean-Marie (1998), « Les contrats de mariage à l'île Bourbon au début du XVIII^e siècle », 13-30, in *France in the New World*, David Buisseret (éd.), East Lansing, Michigan State University Press.
- BALANDIER, Georges (1951), « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 44-79.
- BELMESSOUS, Saliha (2004), « Être Français en Nouvelle-France : Identité française et identité coloniale aux dix-septième et dix-huitième siècles », *French Historical Studies*, vol. 27, 3, 507-540.
- BERNARD, David (1973), *Les origines de la population martiniquaise au fil des ans*, Fort-de-France, Mémoires de la Société d'Histoire de la Martinique.
- BLUSSÉ, Leonard (1986), *Strange Company: Chinese Settlers, Mestizo Women and the Dutch in VOC Batavia*, Dordrecht, River-ton, N.J., Foris.
- BLUSSÉ, Leonard (2002), *Bitter Bonds: a Colonial Divorce Drama of the Seventeenth*

- Century*, Princeton (NJ), Markus Wiener Publishers.
- BOUCHARD, Gérard (1993), «La reproduction familiale en terroirs neufs, comparaison sur des données québécoises et françaises», *Annales ESC*, vol. 48, 2, 421-451.
- BOUCHARD, Gérard, DICKINSON, John Alexander et GOY, Joseph (dir.) (1998), *Les exclus de la terre en France et au Québec (XVII^e – XX^e siècle). La reproduction familiale dans la différence*, Sillery, Septentrion.
- BOYER, Richard (1995), *Lives of the Bigamists: Marriage, Family, and Community in Colonial Mexico*, Albuquerque (N.M.), University of New Mexico Press, abridged version.
- BREEN, Timothy H. (1973), “A Changing Labor Force and Race Relations in Virginia, 1660-1710”, *Journal of Social History*, vol. 7, 1, 3-25.
- BREWER, Holly (1997), “Entailing Aristocracy in Colonial Virginia: ‘Ancient Feudal Restraint’ and Revolutionary Reform”, *William and Mary Quarterly*, vol. 54, 2, 307-346.
- BREWER, Holly (2001), *Constructing Consent: The Legal Status of Children and American Revolutionary Ideology*, Chapel Hill, University of North Carolina Press.
- BROWN, Kathleen M. (1996), *Good Wives, Nasty Wenches and Anxious Patriarchs. Gender, Race and Power in Colonial Virginia*, Chapel Hill and London, University of North Carolina Press.
- BRUN, Josette (2006), *Vie et mort du couple en Nouvelle-France. Québec et Louisbourg au XVIII^e siècle*, Montréal et Kingston, McGill-Queen’s University Press.
- BUETTNER, Elisabeth (2004), *Empire families: Britons and late imperial India*, Oxford, Oxford University Press.
- BURBANK, Jane, COOPER, Frederick (2011), *Empires : de la Chine ancienne à nos jours*, Paris, Payot [version anglaise, 2010].
- BURNARD, Trevor (1991), “Inheritance and Independence. Women’s Status in Early Colonial Jamaica”, *William and Mary Quarterly*, vol. 48, 1, 93-114.
- BURNARD, Trevor (1994), “A Failed Settler Society: Marriage and Demographic Failure in Early Jamaica”, *Journal of Social History*, vol. 28, 1, 63-82.
- BURNARD, Trevor (2001), “Slave Naming Patterns: Onomastics and the Taxonomy of Race in Eighteenth-Century Jamaica”, *The Journal of Interdisciplinary History*, vol. 31, 3, 325-346.
- BURNARD, Trevor (2002a), “Not a Place for Whites? Demographic Failure and Settlement in Comparative Context, Jamaica, 1655-1780”, 73-88, in *A History of Jamaica, From Indigenous Settlement to the Present*, Kathleen Monteith et Glen Richards (eds.), University of West Indies Press, Kingston.
- BURNARD, Trevor (2002b), “‘A Matron in Rank, a Prostitute in Manners...’: The Manning Divorce of 1741 and Class, Race, Gender, and the Law in Eighteenth-Century Jamaica”, 133-152, in *Working Out Slavery, Pricing Freedom: Perspectives from the Caribbean, Africa and the African Diaspora*, Verene Shepherd (ed.), St Martin’s Press, Londres.
- BURNARD, Trevor (2006), “‘Rioting in Goathembrace’: Marriage and Improvement in Early British Jamaica”, *Journal of Family History*, vol. 11, 185-197.
- BURNARD, Trevor (ed.), (2007a), “Plantation Families”, special issue of *History of Family*, vol. 12, 2.
- BURNARD, Trevor (2007b), “Evaluating Gender in Early Jamaica, 1674-1784”, *The History of the Family*, vol. 12, 2, 81-91.
- BUTEL, Paul (2002), *Histoire des Antilles françaises XVII^e – XX^e siècle*, Paris, Perrin.
- CALVO, Thomas (1989), *La Nueva Galicia, en los siglos XVI y XVII*, Guadalajara, El Colegio de Jalisco.
- CARPIN, Gervais (2001), *Le réseau du Canada : étude du mode migratoire de la*

- France vers la Nouvelle-France, 1628-1662*, Sillery (Québec), Septentrion, Paris, PUPS.
- CARR, Lois Green, WALSH, Lorena S. (1977), "The Planter's Wife. The Experience of White Women in Seventeenth-Century Maryland", *William and Mary Quarterly*, vol. 34, 4, 542-571.
- CASTELNAU, Charlotte de (2009), «Le mariage des infidèles au XVI^e siècle. Doutes missionnaires et autorité pontificale», *MEFRIM*, 121-1, 95-121.
- CASTELNAU, Charlotte de (2010), «La liberté du sacrement. Droit canonique et mariage des esclaves dans le Brésil colonial», *Annales HSS*, 6, 1349-1383.
- CELTON, Doris (1993), «La población de la Provincia de Córdoba a fines del siglo XVIII», *Serie Estudios de Población 1*, Buenos Aires, Academia Nacional de la Historia.
- CHARBONNEAU, Hubert *et al.* (1987), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Paris, INED-PUF, Montréal, Presses de l'université de Montréal.
- CHARNEY, Paul (1991), "The Implications of Godparental Ties between Indians and Spaniards in Colonial Lima", *The Americas*, vol. 47, 3, 295-313.
- CHOQUETTE, Leslie (2001), *De Français à paysans : modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Sillery (Québec), Septentrion, Paris, PUPS.
- CHRISTELAW, Allan (1985), *Muslim Law Courts and the French Colonial State in Algeria*, Princeton, N. J., Princeton University Press.
- CHRISTIE, Nancy (2004), "Introduction. Interrogating the Conjugal Family", 3-24, in *Mapping the Margins. The Family and Social Discipline in Canada, 1700-1975*, Nancy Christie et Michael Gauvreau (eds.), Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- CLANCY-SMITH, Julia, GOUDA, Frances (1998), *Domesticating the Empire. Race, Gender and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Charlottesville et Londres, University Press of Virginia.
- CONGER, Vivian B. (2009), *The Widows' Might. Widowhood and Gender in Early British America*, New York et Londres, New York University Press.
- CONKLIN, Alice L. (1998), "Redefining 'Frenchness': Citizenship, Race Regeneration and Imperial Motherhood in France and West Africa, 1914-1940", 65-83, in *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Julia Clancy-Smith and Frances Gouda (eds.), Charlottesville, University Press of Virginia.
- CONRAD, Margaret (ed.) (1995), *Intimate Relations. Family and Community in Planter Nova Scotia, 1759-1800*, Fredericton, New Brunswick, Acadiensis Press.
- COOPER, Frederick (2010), *Le colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire*, Paris, Payot [version anglaise, 2005].
- COTTIAS, Myriam (1990), *La Famille antillaise du XVII^e au XIX^e siècle : étude anthropologique et démographique : enrachements créoles*, thèse de doctorat d'histoire, EHESS.
- COUSSEAU, Vincent (2009), *Population et anthroponymie en Martinique du XVII^e siècle à la première moitié du XIX^e siècle. Étude d'une société coloniale à travers son système de dénomination*, doctorat nouveau régime, Université des Antilles-Guyane.
- COUTURIER, Édith (1985), "Women and the Family in Eighteenth-Century Mexico: Law and Practices", *Journal of Family History*, vol. 10, 3, 294-304.
- CRATON, Michael (1997), "Changing Patterns of Slave Family in the British West Indies", 231-259, in *Empire, Enslavement and Freedom in the Caribbean*, M. Craton (ed.), Kingston, Oxford, Princeton, Ian Randle Publishers, James Currey Publishers, Markus Wiener Publishers.

- CROWLEY, J. (1984), "Family Relations and Inheritance in Early South Carolina", *Histoire Sociale. Social History*, vol. XVII, 33, 35-58.
- CROWLEY, J. (1986), "The Importance of Kinship: Testamentary Evidence from South Carolina", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 16, 4, 559-577.
- DAVID, Bernard (1988-1991), « Histoire religieuse de la Martinique au XVII^e siècle », *Annales des Antilles*, 1988-1991, 27, 21-44.
- DECHÈNE, Louise (1974), *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris, Plon.
- DEMOS, John (1971), *A Little Commonwealth: Family Life in Plymouth Colony*, Londres, Oxford, New York, Oxford University Press.
- DEMOS, John (1986), "The Changing Faces of Fatherhood", 46-67, in *Past, Present, and Personal: The Family and the Life Course in American History*, John Demos (ed.), New York, Oxford University Press.
- DÉPATIE, Sylvie (1990), « La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, 2, 171-198.
- DESSUREAULT, Christian (1987), « L'égalitarisme paysan dans l'ancienne société rurale de la vallée du Saint-Laurent : éléments pour une réinterprétation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, 3, 373-407.
- DITZ, Toby L. (1986), *Property and Kinship: Inheritance in Early Connecticut, 1750-1820*, Princeton, NJ, Princeton University Press.
- DITZ, Toby L. (1990), "Ownership and Obligation: Inheritance and Patriarchal Households in Connecticut, 1750-1820", *William and Mary Quarterly*, vol. 47, 2, 235-265.
- DOOLING, Wayne (2005), "The Making of a Colonial Elite: Property, Family and Landed Stability in the Cape Colony, c. 1750-1834", *Journal of Southern African Studies*, vol. 31, 1, 147-162.
- EARLE, Rebecca (2005), "Letters and Love in Colonial Spanish America", *The Americas*, vol. 62, 1, 17-46.
- EDWARDS, Penny (1998), "Womanizing Indochina: Fiction, Nation, and Cohabitation in Colonial Cambodia, 1890-1930", 108-130, in *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Julia Clancy-Smith and Frances Gouda (eds.), Charlottesville, University Press of Virginia.
- ÉLISABETH, Léo (1988-1991a), « Les Veuves créoles, première pièce écrite à la Martinique », *Annales des Antilles*, 27, 97-106.
- ÉLISABETH, Léo (1988-1991b), « Europe, Afrique, Nouveau Monde : femmes d'antan aux origines de la femme créole », *Annales des Antilles*, 27, 76-96.
- ÉLISABETH, Léo (2003), *La société martiniquaise aux XVII^e et XVIII^e siècles, 1664-1789*, Paris, Karthala, Fort-de-France, SHM.
- ETEMAD, Bouda (2007), « Pour une approche démographique de l'expansion coloniale de l'Europe », *Annales de Démographie Historique*, 1, 13-32.
- ÉVE, Prosper (1999), *Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage*, Paris, L'Harmattan, Saint-Denis, Université de la Réunion.
- FISCHER, Daniel Hackett (1989), *Albion's Seed. Four British Folkways in America*, New York, Oxford, Oxford University Press.
- FLIEGELMAN, Jay (1982), *Prodigals and Pilgrims: The American Revolution against Patriarchal Authority, 1750-1800*, Cambridge, Cambridge University Press.
- FOSTER, G. M. (1953), "Cofradía and compadrazgo in Spain and Spanish America", *Southwestern Journal of Anthropology*, 9, 1-28.

- GADOURY, Lorraine (1992), *La noblesse de Nouvelle-France : familles et alliances*, Ville La Salle, éd. Hurtubise HMH.
- GADOURY, Lorraine (1999), *La famille dans son intimité : échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal (Québec), éd. Hurtubise HMH.
- GARRAWAY, Doris (2005), *The Libertine Colony. Creolization in the Early French Caribbean*, Durham et Londres, Duke University Press.
- GAUVREAU, Danielle (1991), *Québec : une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France*, Sillery, Québec, Presses de l'université du Québec.
- GÉRAUD-LLORCA, Édith (1982), « La Coutume de Paris outre-mer : l'habitation antillaise sous l'Ancien Régime », *Revue historique de droit français et étranger*, 4^e série, t. 60, 207-259.
- GHIRARDI, Monica (2008), « Experiencias de desigualdad. El régimen matrimonial homogámico y sus tensiones en Cordoba en la transición del Orden Monárquico al republicano », 41-72, in *Mestizaje, sangre y matrimonio en territorios de la actual Argentina y Uruguay. Siglos XVII-XX*, Nora Siegrist et Monica Ghirardi (dir.), Buenos Aires, Dunken.
- GILLIS, John R. (1983), "Conjugal Settlements: Resort to Clandestine and Common Law Marriage in England and Wales, 1650-1850", 262-273, in *Disputes and Settlements : Law and Human Relations in the West*, John Bossy (ed.), Londres, New York, Melbourne, Cambridge University Press.
- GLOVER, Lorri (2000), *All Our Relations. Blood Ties and Emotional Bonds among the Early South Carolina Gentry*, Baltimore et Londres, The John Hopkins University Press.
- GONDOLA, Ch. Didier (1997), « Unies pour le meilleur et pour le pire. Femmes africaines et villes coloniales : une histoire du métissage », *Clio*, 6, 1-12.
- GONZALBO AIZPURU, Pilar (dir.) (1991), *Familias novohispanas : siglos XVI al XIX*, México, El Colegio de México.
- GONZALBO AIZPURU, Pilar (dir.) (1993), *Historia de la familia*, San Juan Mixcoac, Instituto Mora [México], Universidad Autónoma Metropolitana.
- GONZALBO AIZPURU, Pilar (1998), *Familia y orden colonial*, México, El Colegio de México, Centro de estudios históricos.
- GONZALBO AIZPURU, Pilar, ARES QUEIJA, Berta (éd.) (2004), *Las mujeres en la construcción de las sociedades iberoamericanas*, Sevilla, Consejo superior de investigaciones científicas, Escuela de estudios hispano-americanos México, El Colegio de México, Centro de estudios históricos.
- GONZALBO AIZPURU, Pilar, RABELL ROMERO, Cecilia (éd.) (1996), *Familia y vida privada en la historia de Iberoamérica*, México, El Colegio de México, Universidad nacional autónoma de México.
- GONZÁLEZ, Ondina E., PREMO, Bianca (éd.) (2007), *Raising an Empire. Children in Early Modern Iberia and Colonial Latin America*, Albuquerque, University of New Mexico Press.
- GRAGG, Larry (2003), *Englishmen Transplanted. The English Colonization of Barbados 1627-1660*, Oxford, Oxford University Press.
- GREENE, Jack P. (1988), *Pursuits of Happiness. The Social Development of Early Modern British Colonies and the Formation of American Culture*, Chapel Hill and London, The University of North Carolina Press.
- GREER, Alan (1985), *Peasant, Lord and Merchant. Rural Society in Three Quebec Parishes, 1740-1840*, Toronto, Toronto University Press.
- GREVEN, Philip J. (1970), *Four Generations: Population, Land and Family in Colonial Andover, Massachusetts*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.

- GREVEN, Philip J. (1977), *The Protestant Temperament: Patterns of Child-Rearing, Religious Experience, and the Self in Early America*. New York, Knopf, 1977.
- GROENEWALD, Gerald (2007), "A Mother Makes no Bastard: Family Law, Sexual Relations and Illegitimacy in Dutch colonial Cape Town, c. 1652-1795", *African Historical Review*, vol. 39, 2, 58-90.
- GROSSBERG, Michael, TOMLINS, Christopher (2008), *The Cambridge History of Law in America*, Cambridge (Ma.), Cambridge University Press.
- GUILLAUME, Pierre (1995), « Les métis en Indochine », *Annales de Démographie Historique*, 185-195.
- GUTIÉRREZ, Ramón (1991), *When Jesus Came the Corn Mothers Went Away: Marriage, Sexuality, and Power in New Mexico, 1500-1846*, Stanford (Calif.), Stanford University Press.
- HA, Marie-Paule (1999), "Engendering French Colonial History: The Case of Indochina", *Historical reflections/Réflexions historiques*, 1, 95-125.
- HALL, Neville A. T. (1992), *Slave Society in the Danish West Indies*. St Thomas, St. John & St. Croix, Mona, Cave Hill, St. Augustine, The University of West Indies Press.
- HARDWICK, Julia (2010), "Family Matters: The Early Modern Atlantic from the European Side", *History Compass*, vol. 8, 3, 248-257.
- HARTMANN, Wolfram (2007), "Urges in the colony. Men and women in colonial Windhoek, 1890-1905", *Journal of Namibian Studies*, 1, 39-71.
- HASKINS, G. L. (1942), "The Beginnings of Partible Inheritance in the American Colonies", *Yale Law Journal*, vol. 51, 8, 1280-1315.
- HAVARD, Gilles (2003), *Empire et métissages: Indiens et Français dans le Pays d'En Haut, 1660-1715*, Sillery (Québec), Septentrion, Paris, PUPS.
- HIGMAN, B. W. (1975), "The Slave Family and Household in the British West Indies, 1800-1834", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 6, 2, 261-187.
- HIGMAN, B. W. (1978), "African and Creole Slave Family Patterns in Trinidad", *Journal of Family History*, vol. 3, 163-178.
- HORN, James (1994), *Adapting to a New World: English Society in the Seventeenth-Century Chesapeake*, Chapel Hill (N.C.), Londres, University of North Carolina Press.
- HYAM, Ronald (1986), "Concubinage and the Colonial service: the Crewe Circular (1909)", *Journal of Imperial and Commonwealth History*, 14, 3, 170-186.
- IMÍZCOZ, José María (éd.) (2004), *Casa, familia y sociedad: País Vasco, España y América, siglos XV-XIX*, Bilbao, Universidad del País Vasco, Servicio editorial, Euskal Herriko Unibertsitatea, Argitaletza zerbitzua.
- JABOUR, Anya (ed.) (2005), *Major Problems in the History of American Families and Children*, Boston, Houghton Mifflin.
- JACOBS, Jaap (2005), *New Netherlands. A Dutch Colony in Seventeenth-Century America*, Leyde, Londres, Brill.
- JAENEN, Cornelius (1991), "Miscegenation in Eighteenth-Century New France", 79-115, in *New Dimensions in Ethnohistory*, B. Gough et Christie Laird (eds.), Hull, Québec, Musée canadien des Civilisations.
- JONES, Hilary (2005), "From Marriage à la mode to Weddings at Town Hall: Marriage, Colonialism, and Mixed-Race Society in Nineteenth-Century Senegal", *International Journal of African Historical Studies*, vol. 38, 1, 27-48.
- KAMOIE, Laura Croghan (2007), *Irons in the Fire: the Business History of the Tayloe Family and Virginia's gentry, 1700-1860*, Charlottesville (Va.), Londres, University of Virginia Press.
- KATEB, Kamel (2001a), *Européens, « indigènes » et juifs en Algérie (1830-1962): représentations et réalités des populations*, Paris, INED.

- KATEB, Kamel (2001b), *La fin du mariage traditionnel en Algérie? 1876-1998. Une exigence d'égalité des sexes*, Saint-Denis, Bouchène.
- KEIM, C. Ray (1968), "Primogeniture and Entail in Colonial Virginia", *William and Mary Quarterly*, vol. 25, 4, 545-586.
- KORTH, Eugene H., FLUSCHE, Della M. (1987), "Dowry and Inheritance in Colonial Spanish America: Peninsular Law and Chilean Practice", *The Americas*, vol. 43, 4, 395-410.
- KULIKOFF, Alan (1986), *Tobacco and Slaves. The Development of Southern Cultures in the Chesapeake, 1680-1800*, Chapel Hill et Londres, University of North Carolina Press.
- KUNDRUS, Birthe (2003), *Moderne Imperialisten: Das Kaiserreich im Spiegel seiner Kolonien*, Cologne, Böhlau.
- KUPPERMAN, Karen Ordahl (1993), *Providence Island 1630-1641: The Other Puritan Colony*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LAMAR, Marti (1994), "'Choosing' Partible Inheritance: Chilean Merchant Families, 1795-1825", *Journal of Social History*, vol. 28, 1, 125-145.
- LANDRY, Yves (1992), *Les Filles du roi au XVIII^e siècle: orphelines en France, pionnières au Canada ; suivi d'un répertoire biographique des Filles du roi*, Montréal (Québec), Leméac.
- LAPERCHE-FOURNEL, Marie-José (2008), *Scandale à la cour de Lunéville: l'affaire Alliot, 1751-1762*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- LASLETT, Peter (ed.) (1972), *Household and Family in Past Time: comparative studies in the size and structure of the domestic group over the last three centuries in England, France, Serbia, Japan and colonial North America, with further materials from Western Europe*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LAURO, Amandine (2005), *Coloniaux, ménagères et prostituées au Congo belge, 1885-1930*, Bruxelles, Labor.
- LAURO, Amandine, PIETTE, Valérie (2009), «Le Congo belge (1908-1945). Coloniser sans élites?», 115-138, in *Au sommet de l'Empire. Les élites européennes dans les colonies (XVI^e -XX^e siècle)*, Claire Laux, François-Joseph Ruggiu, Pierre Singaravelou (dir.), Bruxelles, Peter Lang.
- LAUX, Claire, RUGGIU, François-Joseph, SINGARAVÉLOU, Pierre (dir.) (2009), *Au sommet de l'Empire: les élites européennes dans les colonies (XVI^e - XX^e siècle)*, Bruxelles, Peter Lang.
- LAVRIN, Asunción (éd.) (1991), *Sexualidad y matrimonio en la América hispánica: siglos XVI-XVIII*, Mexico, Grijalbo [version anglaise 1989].
- LEE, J. Butenhoff (1988), "Land and Labour. Parental Bequest Practices in Charles County, Maryland, 1732-1783", 306-341, in *Colonial Chesapeake Society*, L. Green Carr, P. D. Morgan et Jean B. Russo (eds.), Chapel Hill et Londres, University of North Carolina Press.
- LEMIEUX, Denise (1985), *Les petits innocents. L'enfance en Nouvelle-France*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.
- LEMIEUX, Denise (1994), «La famille en Nouvelle-France: des cadres de la vie matérielle aux signes de l'affectivité», 45-70, in *De France en Nouvelle-France. Société fondatrice et société*, Hubert Watelet (dir.), Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa.
- LEVY, Barry (1988), *Quakers and the American Family: British Settlement in the Delaware Valley*, New York, Oxford University Press.
- LEWIS, Jan (1983), *The Pursuit of Happiness: Family and Values in Jefferson's Virginia*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- LIVI-BACCI, Massimo (2008), *Conquest: the Destruction of the American Indians*, Cambridge, Polity.
- LOCKRIDGE, Kenneth A. (1970), *A New England Town. The First Hundred Years*.

- Dedham, Massachusetts, 1636-1736*, New York, W. W. Norton and company.
- LOPEZ, Gloria E. (2008), « Juicios de disenso por diversidad étnica y por diferencia de linaje en Mendoza a fines del siglo XVIII: Francisco Martínez de Virgala contra Solana Riveros y los Videla », 101-124, in *Mestizaje, sangre y matrimonio en territorios de la actual Argentina y Uruguay. Siglos XVII-XX*, Nora Siegrist et Monica Ghirardi (dir.), Buenos Aires, Dunken.
- LÜTZELSCHWAB, Claude (2006), *La Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif (1853-1956)*, Berne, Peter Lang.
- LÜTZELSCHWAB, Claude (2007), « Populations et économies des colonies d'implantation européenne en Afrique », *Annales de Démographie Historique*, 1, 33-58.
- MAIN, Gloria L. (2001), *Peoples of a Spacious Land. Families and Culture in Colonial New England*, Cambridge, Harvard University Press.
- MALHERBE, V. C. (2005), "In Onegt Verwekt: Law, Custom and Illegitimacy in Cape Town, 1800-1840", *Journal of Southern African Studies*, vol. 31, 1, 163-185.
- MARCILIO, Maria-Luiza (1968), *La ville de São Paulo. Peuplement et population*, Rouen, Publications de l'université de Rouen.
- MARCILIO, Maria-Luiza (2000), « La démographie historique en Amérique latine : un bilan », *Annales de Démographie Historique*, 2, 111-125.
- MARSH, Ben (2007), *Georgia's Frontier Women. Female Fortunes in a Southern Colony*, Athens and London, University of Georgia Press.
- MARTEN, James (ed.), (2006), *Children in Colonial America*, New York, New York University Press.
- MENARD, R. R. (2004), "Early American Family and Legal History: New Ideas", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 34, 3, 435-440.
- METCALF, Alice (1986a), "Fathers and Sons. The Politics of Inheritance in a Colonial Brazilian Township", *The Hispanic American Historical Review*, vol. 66, 3, 455-484.
- METCALF, Alice (1986b), "Women and Means: Women and Family Property in Colonial Brazil", *Journal of Social History*, vol. 24, 2, 277-298.
- MICHEL, Louis (1986), « Varennes et Verchères des origines au milieu du XIX^e siècle », 325-340, in *Évolution et éclatement du monde rural. Structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII^e – XX^e siècle*, J. Goy et J.-P. Wallot (dir.), Paris, EHESS, Montréal, PUM.
- MINTZ, S. W., WOLF, E. R. (1950), "An Analysis of Ritual Godparenthood (Compadrazgo)", *Southwestern Journal of Anthropology*, 6, 341-368.
- MOOGK, Peter N. (2003), « "Les Petits Sauvages". The Children of Eighteenth-Century New France », 17-43, in *Histories of Canadian Children and Youth*, N. Janovicek et J. Parr (eds.), Toronto, Oxford University Press.
- MORAN, Gerald F. (1991), "Adolescence in Colonial America", 157-171, in *Encyclopedia of Adolescence*, R. Lerner, A. C. Petersen et J. Brooks Gunn (eds.), New York, Garland.
- MORANT, Isabel (dir.) (2005), *Historia de las mujeres en España y América Latina*, vol. II, *El mundo moderno*, Madrid, Cátedra.
- MORGAN, Edmund S. (1966), *The Puritan family: Religion & Domestic Relations in Seventeenth-Century New England*, New York, Harper & Row, New edition, revised and enlarged.
- MORIN, Claude (1977), « Démographie et différences ethniques en Amérique latine coloniale », *Annales de Démographie Historique*, 301-312.
- MORRIS, Richard B. (1927), "Primogeniture and Entailed Estates in America", *Columbia Law Review*, vol. 27, 1, 24-51.

- NARRETT, David E. (1992), *Inheritance and Family Life in Colonial New York City*, Ithaca and London, Cornell University Press.
- NAZZARI, Muriel (1990), "Parents and Daughters. Change in the Practice of Dowry in São Paulo (1660-1770)", *The Hispanic American Historical Review*, vol. 70, 4, 639-665, repris dans Maria Beatriz Nizza da Silva (éd.) (1998), *Families in the Expansion of Europe, 1500-1800*, Aldershot, Ashgate.
- NIORT, Jean-François (2004), « Les livres de couleur dans la société coloniale, ou la ségrégation à l'œuvre », *Cahiers aixois d'histoire des droits de l'Outre-mer français*, 2, 61-119.
- NIZZA DA SILVA, Maria Beatriz (1998), *Historia da Familia no Brasil*, Rio de Janeiro, Nova Fronteira.
- NORTON, Mary Beth (1980), *Liberty's Daughters: The Revolutionary Experience of American Women, 1750-1800*, Boston, Little, Brown and Company.
- NORTON, Mary Beth (1996), *Founding Mothers and Fathers: Gendered Power and the Forming of American Society*, New York, Knopf.
- NOVILLO, Jovita M. (2008), « Matrimonios, mestizaje e ilegitimidad en la población negra y afro-mestiza de Tucuman (1800-1814) », 73-100, in *Mestizaje, sangre y matrimonio en territorios de la actual Argentina y Uruguay. Siglos XVII-XX*, Nora Siegrist et Monica Ghirardi (dir.), Buenos Aires, Dunker.
- ORTMAYR, Norbert (1997), "Church, Marriage and Legitimacy in the British West Indies (Nineteenth and Twentieth Centuries)", *History of Family*, vol. 2, 2, 141-170.
- PAQUETTE, Lyne et BATES, Réal (1986), « Les naissances illégitimes sur les rives du Saint-Laurent », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, 2, 239-252, repris dans Maria Beatriz Nizza da Silva (éd.) (1998), *Families in the Expansion of Europe, 1500-1800*, Aldershot, Ashgate.
- PAUL, Benjamin D. (1942), *Ritual Kinship: with special reference to godparenthood in Middle America*, Ph.D, University of Chicago.
- PATTYNAMA, Pamela (1998), "Secret and Danger. Interracial Sexuality in Louis Coupers's *The Hidden Force* and Dutch Colonial Culture around 1900", 84-107, in *Domesticating the Empire. Race, Gender, and Family Life in French and Dutch Colonialism*, Julia Clancy-Smith and Frances Gouda (eds.), Charlottesville, University Press of Virginia.
- PEABODY, Sue (2002), "A Dangerous Zeal'. Catholic Missions to Slaves in the French Antilles, 1635-1800", *French Historical Studies*, vol. 25, 1, 53-90.
- PEREZ-BRIGNOLI, Hector (1981), « Deux siècles d'illégitimité au Costa-Rica, 1770-1974 », 481-493, in *Marriage and Remarriage in Populations of the Past*, Jacques Dûpaquier et al. (dir.), Londres, Academic Press.
- PÉROTIN-DUMON, Anne (2001), *La ville aux îles, la ville dans l'île : Basse-Terre et Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, 1650-1820*, Paris, Éd. Karthala.
- PETITJEAN ROGET, Jacques (1955), « Courants de migrations et courants commerciaux vers la Martinique (1635-1789) », *Annales des Antilles*, 1-2, 17-61.
- PETITJEAN ROGET, Jacques (1980), *La Société d'habitation à la Martinique : un demi-siècle de formation, 1635-1685*, Lille, Atelier reprod. th. Univ. Lille 3, Paris, diffusion H. Champion, [1978].
- PODESTA, Gian-Luca (2007), « L'émigration italienne en Afrique orientale », *Annales de Démographie Historique*, 1, 59-84.
- POGLIANO, C. (2005), *L'ossessione della razza. Antropologia e genetica nel XX secolo*, Pisa, Edizioni della Normale.
- POLDERMAN, Marie (2004), *La Guyane française, 1676-1763 : mise en place et évolution de la société coloniale, tensions et métisages*, Matoury, Ibis rouge éd.

- POLÉNIK, Michel (1991), « Race pure et "bâtardisation" : l'exemple du Sud-Ouest africain allemand », 241-252, in *Métissages*, II, Jean-Luc Alber, Claudine Bavoux, Michel Watin (dir.), Saint-Denis-de-la-Réunion.
- POLONI-SIMARD, Jacques (2000), *La mosaïque indienne : mobilité, stratification sociale et métissage dans le corregimiento de Cuenca, Équateur, du XVII^e au XVIII^e siècle*, Paris, EHÉSS.
- POSTOLEC, Geneviève (1998), « L'exclusion de la succession par exhéredation ou par substitution au Canada aux XVII^e siècle et XVIII^e siècles », 35-48, in *Les exclus de la terre en France et au Québec (XVII^e-XX^e siècle). La reproduction familiale dans la différence*, G. Bouchard, J. A. Dickinson et J. Goy (dir.), Sillery, Septentrion.
- PROCHASKA, David (1990), *Making Algeria French: Colonialism in Bône, 1870-1920*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'Homme.
- RAGON, Pierre (1992), *Les Indiens de la découverte. Évangélisation, mariage et sexualité*, Paris, L'Harmattan.
- RALLU, Jean-Louis (1990), *Les populations océaniques aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, INED.
- RAMOS, Donald (1975), "Marriage and the Family in Colonial Vila Rica", *The Hispanic American Historical Review*, vol. 55, 2, 200-225.
- RAMOS, Donald (1993), "From Minho to Minas: the Portuguese Roots of the Mineiro Family", *The Hispanic American Historical Review*, vol. 73, 4, 639-662.
- RÉGENT, Frédéric (2004), *Esclavage, métissage, liberté : la Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Paris, B. Grasset.
- REY-CADIER, Gabrielle (2009), « Trois tournées pastorales en Algérie au XIX^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, juil.-août-sept., 677-698.
- RIPODAZ ARDANAZ, Daisy (1977), *El matrimonio en Indias. Realidad social y regulación jurídica*, Buenos Aires, Fundación para la Educación, la Ciencia y la Cultura.
- ROBICHAUX, David (dir.) (2003), *El matrimonio en Mesoamerica ayer y hoy. Unas miradas antropológicas*, Mexico, Universidad Iberoamericana.
- RODET, Marie (2007), « Genres, coutumes et droit colonial au Soudan français (1918-1939) », *Cahiers d'études africaines*, 187-188, 583-602.
- RODRÍGUEZ, Pablo (éd.) (2004), *La familia en Iberoamérica, 1550-1980*, prólogo de Martine Segalen, Bogotá, Universidad externado de Colombia, Convenio Andrés Bello.
- ROGERS, Dominique (1999), *Les livres de couleur dans les capitales de Saint-Domingue : fortune, mentalités et intégration à la fin de l'Ancien Régime (1776-1789)*, thèse nouveau régime, Université de Bordeaux 3.
- ROSEN, Deborah A. (2003), "Women and Property accross Colonial Americas: A Comparison of Legal System in New Mexico and New York", *William and Mary Quarterly*, vol. 60, 2, 355-381.
- ROSS, Robert (1999), *Status and Respectability in the Cape Colony, 1750-1870*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RUGGIU, François-Joseph (2010), « Note critique. Histoire de la parenté ou anthropologie historique de la parenté ? Autour de *Kinship in Europe* », *Annales de Démographie Historique*, 1, 223-256.
- RUGGIU, François-Joseph (2011), « Les systèmes successoraux de l'Ancien au Nouveau Monde », 55-77, in *Familias, poderes, instituciones y conflictos*, Jaime Contreras Contreras (éd.), Murcie, Universidad de Murcia-Servicio de Publicaciones.
- RUSHTON, Peter, MORGAN, Gwenda (2003), "Running away and Returning Home. The Fate of English Convicts in the American Colonies", *Crime, Histoire & Sociétés/Crime, History & Societies*, vol. 7, 2, 61-81.

- RUTMAN, Darrett B., RUTMAN, Anita H. (1979), "Now-Wives and Sons-in-Law". Parental Death in a Seventeenth-Century Virginia County", 153-182, in *The Chesapeake in the Seventeenth-Century: Essays on Anglo-American Society*, Thaddeus W. Tate et David L. Ammerman (eds.), New York, Londres, W. W. Norton.
- RUTMAN, Darrett B., RUTMAN, Anita H. (1984), *A Place in Time: Middlesex County, Virginia, 1650-1750*, New York, W. W. Norton.
- RYAN, Mary P. (1981), *Cradle of the Middle Class: The Family in Oneida County, New York, 1790-1865*, Cambridge, Cambridge University Press.
- SAADA, Emmanuelle (2007), *Les enfants de la colonie : les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte.
- SABEAN, David W., TEUSCHER, Simon, MATHIEU, Jon (eds.) (2007), *Kinship in Europe: Approaches to Long-term Development (1300-1900)*, Oxford, Berghahn Books.
- SAETHER, Steinar A. (2003), "Bourbon Absolutism and Marriage Reform in Late Colonial Spanish America", *The Americas*, vol. 59, 4, 475-509.
- SANTILLI, Daniel Víctor (2009), « Entre el clientelismo y el reforzamiento de vínculos. Familia y padrino en Buenos Aires 1780-1840 », *Revista de Demografía Historica*, 2, 111-148.
- SCHMIDT, Elisabeth (2008), « Les colons allemands en Afrique et leur relation à l'autre : fascination, rejet, dépendance », *Discussions*, 1, site *Francia-on-line*.
- SCHMIDT, Nelly (2003), *Histoire du métissage*, Paris, La Martinière.
- SEED, Patricia (1985), "The Church and the Patriarchal Family: Marriage Conflicts in Sixteenth- and Seventeenth-Century New Spain", *Journal of Family History*, vol. 10, 3, 284-293.
- SEED, Patricia (1988), *To Love, Honor and Obey in Colonial Mexico. Conflicts over Marriage Choice, 1574-1821*, Stanford, Stanford University Press.
- SHAMMAS, Carole (1987), "English Inheritance Law and its Transfer to the Colonies", *The American Journal of Legal History*, vol. 31, 2, 145-163.
- SHAMMAS, Carole (2002), *A History of Household Government in America*, Charlottesville (Va.), University of Virginia Press.
- SHAMMAS, Carole, SALMON, Marylynn, DAHLIN, Michel (eds.) (1987), *Inheritance in America: From Colonial Times to the Present*, New Brunswick, N.J., Rutgers University Press.
- SIEGRIST, Nora, GHIRARDI, Monica (éd.) (2008), *Mestizaje, sangre y matrimonio en territorios de la actual Argentina y Uruguay. Siglos XVII-XX*, Buenos Aires, Dunken.
- SINGH, Anjana (2010), *Fort Cochin in Kerala (1750-1830). The Social Condition of a Dutch Community in an Indian Milieu*, Leyde, New York, Brill.
- SLEEPER-SMITH, Susan (2001), *Indian Women and French Men*, Amherst, University of Massachusetts Press.
- SMIDT, Karen (1995), "Germania führt die deutsche Frau nach Südwest". Auswanderung, Leben und soziale Konflikte deutscher Frauen in der ehemaligen Kolonie Deutsch-Südwestafrika 1884-1920. Eine sozial- und frauengeschichtliche Studie, Münster.
- SMITH, Daniel Blake (1978), "Mortality and Family in the Colonial Chesapeake", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 8, 3, 403-427.
- SMITH, Daniel Blake (1982), "The Study of the Family in Early America: Trends, Problems and Prospects", *William and Mary Quarterly*, vol. 39, 1, 4-28.
- SMITH, Daniel Scott, HINDUS, Michael S. (1975), "Premarital Pregnancy in America, 1640-1971: An Overview and Interpretation", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 5, 4, 537-570.

- SMITH, Simon D. (2006), *Slavery, Family, and Gentry Capitalism in the British Atlantic: the World of the Lascelles, 1648-1834*, Cambridge (GB), New York, Cambridge University Press.
- SNYDACKER, D. (1982), "Kinship and Community in Rural Pennsylvania, 1749-1820", *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 13, 1, 41-61.
- SORGONI, B. (1998), *Parole e corpi, Antropologia, discorso giuridico e politiche sessuali interrazziali nella colonia Eritrea (1890-1941)*, Napoli, Edizioni scientifiche Italiane.
- SPEAR, Jennifer M. (2003), "Colonial Intimacies. Legislating Sex in French Louisiana", *William and Mary Quarterly*, vol. 60, 1, 75-98.
- STOLER, Ann L. (1989), "Making Empire Respectable : The Politics of Race and Sexual Morality in 20th-Century Colonial Cultures", *American Ethnologist*, 4, 3, 634-660.
- STURTZ, Linda L. (2002), *Within her Power. Propertied Women in Colonial Virginia*, New York, Londres, Routledge.
- TADMOR, Naomi (2010), "Early Modern English Kinship in the Long Run: Reflections on Continuity and Change", *Continuity and Change*, vol. 25, 15-48.
- THOMSON, David (1998), "Old Age in the New World. New Zealand's colonial welfare experiment", 146-179, in *Old Age from Antiquity to Post-Modernity*, Paul Johnson and Pat Thane (eds.), Londres, Routledge.
- TWINAM, Ann (1989), "Honor, Sexuality and Illegitimacy in Colonial Spanish America", 118-155, in *Sexuality and Illegitimacy in Colonial Latin America*, Asunción Lavrin (éd.), Lincoln, NE, University of Nebraska Press, repris dans Maria Beatriz Nizza da Silva (ed.) (1998), *Families in the Expansion of Europe, 1500-1800*, Aldershot, Ashgate.
- TWINAM, Ann (1999), *Public Lives, Private Secrets: Gender, Honor, Sexuality, and Illegitimacy in Colonial Spanish America*, Stanford (Calif.), Stanford University Press.
- ULRICH, Laurel Thatcher (1982), *Good Wives: Image and Reality in the Lives of Women in Northern New England, 1650-1750*, New York, Knopf, 1982.
- VELÁSQUEZ TORO, Magdala, REYES CÁRDENAS, Catalina, RODRÍGUEZ JIMÉNEZ, Pablo (éd.) (1995), *Las mujeres en la historia de Colombia*, t. II, *Mujeres y sociedad*, Santafé de Bogotá, Consejería presidencial para la política social, Barcelona, Grupo Ed. Norma.
- VILAR, Juan B. (1975), *Emigración española a Argelia (1830-1900). Colonización hispánica de la Argelia francesa*, Madrid, Inst. de Estudios Africanos.
- VILAR, Juan B., VILAR, María José (1999), *La emigración española al Norte de África 1830-1999*, Madrid, Arcos libros.
- WALSH, Lorena (1979), "'Till Death Us Do Part': Marriage and Family in Seventeenth-Century Maryland", 126-152, in *The Chesapeake in the Seventeenth-Century*, Thaddeus W. Tate et David L. Ammerman (eds.), Chapel Hill, W.W. Norton & Company.
- WELLS, Julia C. (1998), "Eva's Men: Gender and Power in the Establishment of the Cape of Good Hope, 1652-1674", *Journal of African History*, vol. 39, 3, 417-437.
- WHITE, Owen (1999), *Children of the French Empire: Miscegenation and Colonial Society in French West Africa, 1895-1960*, Oxford, Clarendon Press.
- WHITE, Richard (1991), *The Middle Ground: Indians, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- WOLF, Stephanie Grauman (1976), *Urban Village. Population, Community and Family Structure in Germantown, Pennsylvania*, Guildford, Princeton University Press.

- WULF, Karen (2010), "Women and Families in Early (North) America and the Wider (Atlantic) World", *History Compass*, vol. 8, 3, 238-247.
- YADE, Ama (2007), « Stratégies matrimoniales au Sénégal sous la colonisation. L'apport des archives juridiques », *Cahiers d'études africaines*, 187-188, 623-642.
- ZOLTVANY, Yves F. (1971), « Esquisse de la coutume de Paris », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 25, 3, 365-384.
- ZÚÑIGA, Jean-Paul (2002), *Espagnols d'outre-mer : émigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au XVII^e siècle*, Paris, EHESS.